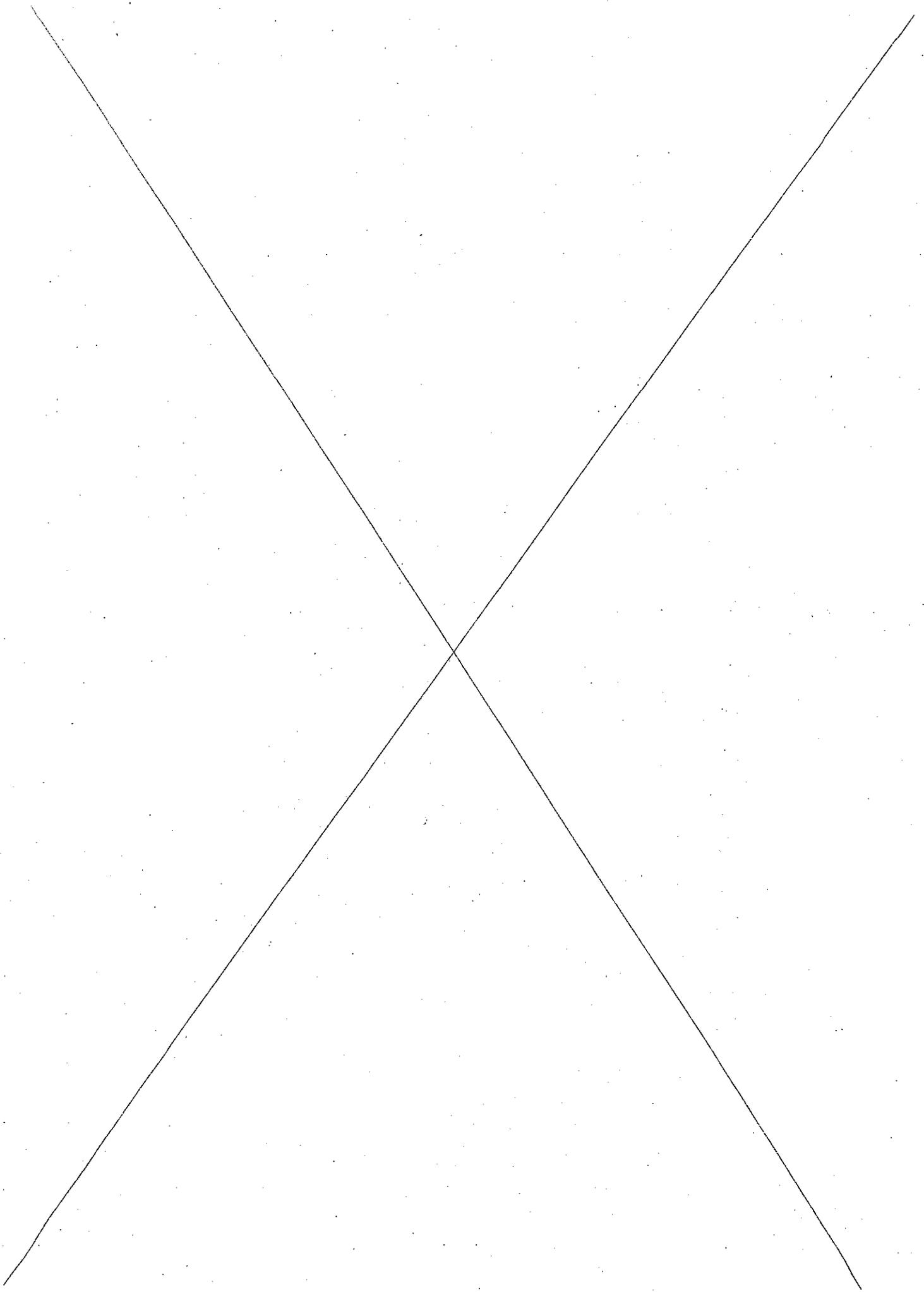




PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020

36, Boulevard de Lorraine – BP 10019 – 57501 SAINT-AVOLD Cedex – Tel. 03.87.91.10.07 – Fax 03.87.91.36.47  
[www.mairie-saint-avold.fr](http://www.mairie-saint-avold.fr) – e-mail : [courrier@mairie-saint-avold.fr](mailto:courrier@mairie-saint-avold.fr)



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020**

Etat de présence à l'ouverture de la séance

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33
N° Ordre	Présents	32	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		1
											Absents		
	M. René STEINER	X			1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najia BOUCHENGA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents
					2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X		
	<b>Mmes et MM les Adjoints</b>				3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AIDID	X		
1	M. Umit YILDIRIM	X			4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X		
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X			5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X		
3	M. Gaetan VECCHIO	X			6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X		
4	Mme Carine MULLER	X			7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Valentine BORRACCIA	X		
5	M. Pascal LAUER	X			8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X		
6	Mme Amandine GUERIN	X			9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA	X		
7	M. Lothaire GAUDIG	X			10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X		
8	Mme Virginie SPIR	X			11	Mme Sarah BACH	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X		
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X			12	M. Kevin HERBIVO	X						
TOTAL PRESENTS		10			TOTAL PRESENTS		11			TOTAL PRESENTS		12	Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)
TOTAL ABSENTS		0			TOTAL ABSENTS		1			TOTAL ABSENTS		0	
Observations :													

**Ordre du jour**

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX feuillelet n° / feuillelet n°
0		Communications		494 - 495
DCM2020-90-01	Finances	Budget annexe centre culturel 2020 Décision modificative.	M. LAUER, Adjoint	496 - 497
DCM2020-91-02		Admission en non-valeur des produits irrécouvrables.		498 Annexe n°499
DCM2020-92-03		Attribution d'une subvention à l'Amicale du Personnel Municipal pour l'année 2021, signature d'une convention Ville/Amicale et versement d'une avance au titre de l'année 2021.		500 - 501 Annexe n°502-503
DCM2020-93-04	Direction générale	Centre International du Séjour du Felsberg à Saint-Avold - désignation des délégués du conseil municipal au conseil d'exploitation	M. Le Maire	504 - 505
DCM2020-94-05		Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales	M. YILDIRIM, Adjoint	506 - 512 Annexe n°513 - 517
DCM2020-95-06				Adhésion de la ville de Saint-Avold à « Moselle Agence technique ».
DCM2020-96-07	Affaires sociales	Versement d'une avance sur subvention 2021 à l'association « Arc en Ciel » Multi-accueil	M. VECCHIO, Adjoint	520
DCM2020-97-08	Sports	Ecole d'équitation de Saint-Avold - participation financière aux frais de fonctionnement et d'entretien du centre équestre - exercice 2020	Mme SPIR, Adjointe	521 - 522
DCM2020-98-09		Participation financière à l'association sportive Jeanne d'Arc et au Huchet Athlétic club pour les frais d'entretien des terrains sportifs périphériques Marcel Lux et Emile Huchet - exercice 2020	M. MOUTON, Conseiller municipal	523 - 524

N°	SERVICES	OBJET	RAPPORTEURS	INDEX feuillelet n° à feuillelet n
DCM2020-99-10	Sports	Tennis couverts TECSA : participation financière aux frais de fonctionnement et d'entretien des tennis couverts- exercice 2020	Mme SPIR, Adjointe	525 - 526
DCM2020-100-11		Attribution de subventions " Haut-Niveau" aux associations sportives – exercice 2020	M. MOUTON, Conseiller municipal	527 - 528
DCM2020-101-12	Vie Associative	Versement d'avances sur subventions aux comités inter associations- exercice 2021	M. GAUDIG, Adjoint	529 - 530
DCM2020-102-13		Projet : Conseil municipal des jeunes/environnement - exercice 2021	M. AJDID, Conseiller municipal	531 - 532
DCM2020-103-14		Association Handi' Chiens- octroi d'une subvention exceptionnelle	M. PELLEGRINI, Conseiller municipal	533
DCM2020-104-15		Versement d'avance sur subvention à la Maison des jeunes et de la culture- exercice 2021	M. HAYDINGER, Conseiller municipal	534
DCM2020-105-16		Bourses initiatives-attribution à JOUI Youssef		535
		Point ajourné		
DCM2020-106-17	Ressources humaines	Création d'un poste « Emploi, insertion, formation »	Mme MULLER, Adjointe	536 - 538
DCM2020-107-18	Ressources humaines	Création d'un poste « Directeur des services techniques »	M. YILDIRIM, Adjoint	539 - 540
DCM2020-108-19		Création d'un poste gestionnaire des achats centralisés	Mme GUERIN, Adjointe	541
DCM2020-109-20		Création d'un poste de contrôleur de gestion		542 - 543
DCM2020-110-21		Création d'un poste « Manager de centre-ville »		544 - 545
DCM2020-111-22		Fin de concession de logement Point ajourné		546
DCM2020-112-23	Foncier	Domaine: cession de parcelles communales en vue de l'aménagement d'un parking de co-voiturage	M. Le Maire	547 - 548 Annexe n°549 - 552
DCM2020-113-24		Domaine : cession d'un terrain communal situé impasse de l'Etrier		553 Annexe n°554 - 556
DCM2020-114-25		Domaine : cession du garage communal situé 5C rue de la Chapelle : annulation de la délibération		557 Annexe n°558 - 560
DCM2020-115-26		Domaine : cession du garage communal situé 5C rue de la Chapelle à Mme et M. Alain ZIMMER		561 Annexe n°562 - 564
DCM2020-116-27	Direction générale/ assurances	Facturation des interventions suite à sinistres	M. LAUER, Adjoint	565
DCM2020-117-PS1	Finances	Admission en non-valeur de produits irrécouvrables	M. LAUER, Adjoint	566 - 567 Annexe n°568 - 570
DCM2020-118-PS2	Ressources humaines	Création de poste : Directeur des ressources et service à la population	Mme GUERIN, Adjointe	571 - 573
Page signatures				574

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

N° d'ordre	Conseillers élus		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice			
	Présents	30	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent		
	M. René STEINER	X	1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme NACIRI à M. CHAALAL			
			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X				
	Mmes et MM les Adjoints		3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X	Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme MALAMANE			
1	M. Umüt YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X				
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X				
4	Mme Carine MULLER	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X				
5	M. Pascal LAUER	X	8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X				
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X				
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X				
8	Mme Virginie SPIR	X	11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X				
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	M. Kevin HERBIVO	X							
TOTAL PRESENTS			10	TOTAL PRESENTS			10	TOTAL PRESENTS			10	
TOTAL ABSENTS			0	TOTAL ABSENTS			2	TOTAL ABSENTS			1	
Observations :												

O. COMMUNICATIONS

Exposé de M. le Maire

*Je suis heureux de vous retrouver ici à l'occasion de cette 8ème et dernière séance du Conseil municipal de l'année 2020 ...*

*je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue.*

*La séance d'aujourd'hui se déroulera à huis clos compte tenu des mesures de confinement actuelles.*

*Toutefois, je vous propose d'autoriser la présence du personnel administratif, technique et police municipale chargé du bon déroulement de cette réunion, ainsi que de la presse.*

*Y a-t-il des remarques ou objections ? .... Aucune remarque ou objection n'est enregistrée, le personnel reste en place.*

*Je vous rappelle que vous avez à votre disposition des masques dont le port est obligatoire à l'intérieur du gymnase.*

\*\*\*\*\*

MINUTE DE SILENCE

*Avant d'entrée dans le vif du sujet je vous propose d'observer une minute de silence en la mémoire de notre ancien président de la république, Valéry Giscard d'Estaing, décédé le 2 décembre 2020 à l'âge de 94 ans.*

-----minute de silence-----

## REMERCIEMENTS

*Je tiens à remercier le service environnement, Pascal HELFENSTEIN et toute son équipe, le personnel municipal, les services de la Régie Energis pour les illuminations et décorations de Noël qui nécessitent toujours beaucoup de travail et d'organisation.*

## VOTES A BULLETINS SECRETS

*Le point 4 inscrit à l'ordre du jour concerne la désignation d'un nouveau délégué du conseil municipal au conseil d'exploitation du centre international Le Felsberg. Ce point nécessite un vote à bulletins secrets.*

*A cette occasion je demanderai à M. BREM notre doyen d'âge et Mme LALLEMENT notre plus jeune collègue, de procéder aux opérations de dépouillement le moment venu.*

*Y-a-t'il des remarques ou objections ? si pas, M. BREM et Mlle LALLEMENT viendront à la table de dépouillement le moment venu.*

*Aucune remarque ou objection n'a été enregistrée, à l'appel de leur nom M. BREM et Mlle LALLEMENT se sont chargés du dépouillement.*

*Pour ces votes, si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de vous rendre dans l'isoloir situé ici à ma gauche.*

## POINTS SUPPLEMENTAIRES

*Vous avez trouvé sur vos tables deux points supplémentaires :*

*PS1 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables – budget principal –*

*PS2 – Création de poste – directeur des ressources et services à la population pour lesquels certaines informations nous sont parvenues tardivement ...*

*Je vous propose d'examiner ces points en fin de séance ... y a-t'il des objections ?*

*Aucune remarque ou objection n'a été enregistrée.*

## POINTS RETIRES

*Je vous informe également que j'ai décidé de retirer de l'ordre du jour, deux points : il s'agit du point n°16 – concernant l'attribution d'une bourse initiative, point pour lequel il manque toujours une pièce au dossier, pièce qui n'a pas été réceptionnée à l'heure où je vous parle et le point n°22 concernant la fin de concession de logement dont la procédure n'a pas été respectée dans son intégralité.*

*Pour extrait conforme  
Saint-Avoid le 21 juillet 2021*

*Le Maire*



*R. STEINER*

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	30		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	Absents		3
	M. René STEINER	X		X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najla BOUCHENGHA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme NACIRI à M. CHAALAL		
						2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X				
	Mmes et MM les Adjoints					3	Mme Hermine MALAMANE		X	15	M. Ismail AJDID	X		Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme MALAMANE		
1	M. Umüt YILDIRIM	X		X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X				
3	M. Gaetan VECCHIO	X		X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X				
4	Mme Carline MULLER	X		X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X				
5	M. Pascal LAUER	X		X		8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbia NACIRI		X			
6	Mme Amandine GUERIN	X		X		9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA	X				
7	M. Lothaire GAUDIG	X		X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X				
8	Mme Virginie SPIR	X		X		11	Mme Sarah BACH		X	23	M. Mohamed CHAALAL	X				
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		X		12	M. Kevin HERBIVO	X								
TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		1		
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS				
Observations :																

### 1 BUDGET ANNEXE CENTRE CULTUREL 2020 - DECISION MODIFICATIVE

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur.

Par délibération en date du 30 juillet, votre assemblée a adopté le budget primitif 2020.

Il vous est proposé aujourd'hui de voter la décision modificative suivante portant sur les écritures du remboursement de l'avance consentie par le Centre National du Cinéma.

En effet, la trésorerie principale de Saint-Avold nous a informé qu'une régularisation sur ces écritures doit être effectuée. Les imputations utilisées précédemment n'étaient pas conformes à la nomenclature comptable M14.

La ville de Saint-Avold est donc tenue de procéder à cette régularisation en dépenses par un mandat d'un montant de 23 254 € au compte 274 et un titre du même montant au compte 2764. Les prévisions budgétaires sont insuffisantes pour permettre cette régularisation.

Aussi aux fins de régularisation je vous propose d'inscrire par décision modificative en dépenses et en recettes les crédits supplémentaires permettant ces écritures :

Dépenses		Recettes	
27-274	2 268 €	27-2764	2 268 €

Après avis favorable de la commission des finances, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter cette décision modificative au budget annexe du centre Culturel, exercice 2020.

---Discussion---

MM. WOJCIECHOWSKI et ATMANIA constatent des erreurs d'écriture qui font souvent l'objet d'une rectification lors d'un conseil suivant. Ils demandent au maire plus de vigilance lors du traitement des dossiers par les services et responsables.

M. le Maire acquiesce ; il constate en revanche qu'il ne s'agit pas d'erreurs « graves ».

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter 2 abstentions : Mme PILI et M. WOJCIECHOWSKI.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 21 juillet 2021

Le Maire,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	30		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		3	
	M. René STEINER		X			1	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme NACIRI à M. CHAALAL			
	Mmes et MM les Adjoints				2	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X					
1	M. Umit YILDIRIM	X		3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X					
4	Mme Carine MULLER	X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X					
5	M. Pascal LAUER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X		8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X	X				
7	M. Lothaire GAUDIG	X		9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA	X					
8	Mme Virginie SPIR	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		11	Mme Sarah BACH	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X					
		X		12	M. Kevin HERBIVO	X									
TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		10		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme MALAMANE			
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		1					
Observations :															

## 2 ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur.

La Trésorerie Principale de Saint-Avold propose la mise en créances irrécouvrables des créances relevées dans l'état n° 1 ci-annexé pour un montant total de 100 € pour le Budget Annexe du CAC.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

La Commission des Finances entendue,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- DE la mise en créances irrécouvrables les créances relevées dans l'état n° 1 ci-annexé pour un montant total de 100 € pour le Budget Annexe du CAC

Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire,

R. STEINER



ETAT N° 1  
CREANCES IRRECOUVRABLES  
EXERCICE 2020

EXERCICE	DESIGNATION DES RECETTES	NOM DES DEBITEURS	MONTANT	MOTIF DE L'IRRECOUVRABILITE
2018	BUDGET PRINCIPAL	Créances admises en non-valeur ROPION Julien	100	Combinaison infructueuse d'actes
Total des créances admises en non-valeur			100,00	
TOTAL DES CREANCES IRRECOUVRABLES			100,00	

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

Pascal Lauer

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

N°ordre	Conseillers élus		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		
	Présents	30	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	
	M. René STEINER	X			1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najja BOUCHENGHA	X
					2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X
	<b>Mmes et MM les Adjoints</b>				3	Mme Hermine MALAMANE	X	X	15	M. Ismail AJDID	X
1	M. Umir YILDIRIM	X			4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X			5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X
3	M. Gaetan VECCHIO	X			6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X
4	Mme Carine MULLER	X			7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X
5	M. Pascal LAUER	X			8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbla NACIRI	X
6	Mme Amandine GUERIN	X			9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA	X
7	M. Lothaire GAUDIG	X			10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X
8	Mme Virginie SPIR	X			11	Mme Sarah BACH	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X			12	M. Kevin HERBIVO	X				
	<b>TOTAL PRESENTS</b>	<b>10</b>				<b>TOTAL PRESENTS</b>	<b>10</b>			<b>TOTAL PRESENTS</b>	<b>10</b>
	<b>TOTAL ABSENTS</b>	<b>0</b>				<b>TOTAL ABSENTS</b>	<b>2</b>			<b>TOTAL ABSENTS</b>	<b>1</b>
Observations :											
Absent ayant donné procuration à des membres présents Mme NACIRI à M. CHAALAL											
Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme MALAMANE											

### 3. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2021, SIGNATURE D'UNE CONVENTION VILLE/AMICALE ET VERSEMENT D'UNE AVANCE AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Exposé de M. Le Maire

L'Amicale du personnel municipal, dont la vocation sociale à l'égard de ses adhérents est largement reconnue, sollicite l'attribution d'une subvention de 207 000 € pour 2021, qui entre autres, permettra la participation aux chèques vacances, la participation aux remises de médailles, départs en retraite, mariages, naissances, ainsi que l'organisation d'autres activités.

Afin de participer à l'effort financier engagé actuellement par la Commune, d'un commun accord entre la Ville et l'Amicale du Personnel, la subvention de l'Amicale 2021 a été réduite de 13,4 % environ par rapport à la subvention versée en 2020.

Par ailleurs, en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les collectivités sont appelées à établir une convention avec l'organisme destinataire d'une subvention dépassant un seuil fixé par décret.

Aussi, le conseil municipal est-il appelé aujourd'hui à valider un projet de convention Ville/Amicale du Personnel pour 2021, prévoyant, notamment :

- pour l'Amicale; en contrepartie de la subvention, l'organisation d'événements et activités diverses, dans le cadre de sa vocation sociale pour le personnel et de sa vocation d'animation, la tenue d'une assemblée générale pour donner connaissance de ses bilans moraux, financiers et de ses projets...

- pour la Ville, les aides matérielles utiles au fonctionnement de l'Amicale.

D'autre part, conformément à la circulaire n°3300 SG du 15/01/1988 et aux orientations de la Charte de la Vie Associative adoptées par délibération du Conseil Municipal en date du 26 août 2003, des avances sur subventions peuvent être consenties avant le 31 mars aux associations qui en ont fait la demande, dans la limite de 50 % maximum du montant de la subvention versée l'exercice précédent.

L'Amicale du personnel ayant fait la demande, il vous est proposé d'octroyer à l'Amicale une avance sur subvention 2021 de 103 500 € représentant 50 % du montant de la subvention 2021 sollicitée. Le versement de cette avance interviendra début 2021.

Après avis favorable de la Commission des Finances, il vous est proposé :

- 1- d'attribuer à l'Amicale du personnel municipal la subvention de 207.000 € qui sera inscrite au Budget Primitif 2021, chapitre 65/5203-6574.
- 2- de valider la convention et autoriser M. le Maire à comparaître à sa signature
- 3- d'attribuer une avance sur subvention de fonctionnement 2021 de 103 500 € représentant 50 % du montant de la subvention 2021.

---discussion---

M. ATMANIA rappelle qu'il avait demandé que soit noté dans les projets de délibération présentés aux élus, la subvention versée l'année passée afin de pouvoir faire un comparatif. Il constate une fois encore que ce détail manque. Il demande par conséquent si cette subvention a évolué ?

M. le Maire répond par l'affirmative et indique que la subvention a augmenté en effet.

M. WOJCIECHOWSKI partage ce geste de la municipalité en faveur du personnel surtout en cette période COVID où de nombreux agents sont encore sur tous les fronts.

M. le Maire précise de plus que l'Amicale ne concerne pas uniquement les actifs mais aussi les retraités. En ce qui concerne les agents qui ont œuvré lors des confinements, par leur présence pour ne pas interrompre le service public ou par leur présence sur le terrain, ces agents auront une prime. Il souligne que le versement de cette prime a d'ores et déjà été vu et approuvé en comité technique.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 21 juillet 2021  
Le Maire,



R. STEINER

## CONVENTION

Entre la Ville de SAINT-AVOLD représentée par son Maire, René STEINER agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 30 octobre 2020,

et

L'Amicale du Personnel Municipal de la Ville de SAINT-AVOLD, dont le siège est situé en Mairie 36, Boulevard de Lorraine à Saint-Avold, représentée par son Président Raymond MICK, (Siret n° 504 447 061 00012).

### Préambule

L'Amicale du Personnel Municipal de la Ville de SAINT-AVOLD est organisée sous la forme d'une association de la loi de 1901. Elle est inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de SAINT-AVOLD sous le numéro Volume III, N°124 (Siret n° 504 447 061 00012).

Tout membre, tel que défini dans le statut et le règlement de l'Amicale, peut adhérer librement à l'Amicale moyennant une cotisation annuelle.

**Article 1** : Conformément à ses statuts, l'Amicale du Personnel Municipal a pour mission :

« de favoriser l'esprit de camaraderie et de solidarité entre ses adhérents et tendre à l'amélioration de leurs conditions de vie et au développement de leur culture sur le plan intellectuel et physique ».

Dans le cadre de ses missions, l'Amicale propose et organise tout au long de l'année des voyages, sorties loisirs, banquet, fête de Noël, activités sportives, ...

L'Amicale a également une vocation sociale marquée avec la mise en œuvre des chèques vacances et autres prises en charge liés aux événements et activités qu'elle a mis en place.

**Article 2** : Afin de lui permettre d'exercer ses missions, la Ville de SAINT-AVOLD, par le biais de son Conseil Municipal, accorde à l'Amicale une subvention de 207 000 € pour l'année 2021.

La ville de SAINT-AVOLD est représentée lors de chaque assemblée générale par le Maire ou son représentant et à cette occasion prend connaissance des bilans financiers, moraux ainsi que des futurs projets.

**Article 3** : Afin de permettre à l'Amicale de remplir correctement ses missions, la Municipalité s'engage à mettre à sa disposition les moyens nécessaires tels que papiers et enveloppes, usage de la photocopieuse, oblitération, locaux. En tout état de cause, l'accord préalable de Monsieur le Maire sera requis.

**Article 4 :** Les membres du comité de l'Amicale sont autorisés à exercer leurs missions pendant les heures de service, sous réserve de l'accord préalable de leur chef de service et dans la limite des possibilités des services respectifs. En aucun cas, il ne devra être porté préjudice à la bonne marche du service public.

**Article 5 :** Lorsque la Municipalité le souhaitera, l'Amicale pourra être associée à l'organisation de manifestations concernant le personnel municipal (remises des médailles, départs à la retraite, ...)

**Article 6 :** Conformément aux statuts, toute discussion à caractère religieux et politique au sein de l'Amicale est interdite.

SAINT-AVOLD, le

Le Maire :

R. STEINER

Le Président de l'Amicale :

R. MICK

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N° d'ordre	Présents	30		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		3	
	M. René STEINER		X									1	X	13	X
Mmes et MM les Adjoints				3	Mme Hermine MALAMANE	X	X	15	M. Ismail AJDID	X	X	Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme MALAMANE			
1	M. Umit YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X	X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X	X	18	Mme Nathalie PILI	X	X					
4	Mme Carine MULLER	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X	X					
5	M. Pascal LAUER	X	8	Mme Monique BETTINGER	X	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	M. Olivier MOUTON	X	X	21	M. Tristan ATMANIA	X	X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X	X					
8	Mme Virginie SPIR	X	11	Mme Sarah BACH	X	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X	X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	M. Kevin HERBIVO	X	X									
TOTAL PRESENTS				10	TOTAL PRESENTS				10	TOTAL PRESENTS				10	
TOTAL ABSENTS				0	TOTAL ABSENTS				2	TOTAL ABSENTS				1	
Observations :															

**4 CENTRE INTERNATIONAL DE SEJOUR DU FELSBERG A SAINT-AVOLD**  
**DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'EXPLOITATION**

Exposé de M. le Maire, rapporteur.

Par délibération du 23 juillet 2020 point n°10, 4 membres du conseil municipal ont été désignés pour représenter la ville de SAINT-AVOLD au Conseil d'exploitation du centre international de séjour du Felsberg, savoir :

Mme BACH Sarah  
M. VECCHIO Gaëtan  
M. YILDIRIM Umit  
Mme SCHWEITZER Raymonde

Mme Sarah BACH m'informe de son souhait de quitter les fonctions qu'elle occupe au sein de ce conseil d'exploitation.

Par conséquent, et conformément aux statuts du CIS le Felsberg, je vous propose de remplacer Mme BACH démissionnaire par Mme Geneviève MATHE-HERMAL.

L'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales précise que les nominations ont lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des voix. Après deux tours, la majorité relative suffit et en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vous propose donc de passer à un vote à bulletins secrets.

Le groupe UNIS POUR SAINT-AVOLD est invité à présenter sa liste.

--- discussion---

M. WOJCIECHOWSKI propose, pour Le groupe UNIS pour SAINT-AVOLD, la candidature de Mme Nathalie PILI.

Il appuie ensuite sur la nécessité de réfléchir à une nouvelle destination pour ce centre international de séjour. Il suggère d'apporter son aide et celle de Patricia BOEGLIN, tous deux conseillers départementaux, afin d'aboutir à une réflexion commune sur le devenir du site.

M. le Maire indique qu'une réflexion est déjà en cours, le dossier ayant été remis à Mme SCHWEITZER pour examen. Il précise que le CIS est déficitaire et qu'il est important en effet d'avoir une véritable réflexion quant à son avenir.

Décision du Conseil municipal :

A l'issue de la discussion il est procédé à un vote à bulletins secrets dont le résultat est le suivant :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 31
- Suffrages exprimés : 31
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Nombre de voix pour la liste SAINT-AVOLD ENSEMBLE : 25
- Nombre de voix pour la liste SAINT-AVOLD UNIS : 6

Ont obtenu

Mme MATHE-HERMAL Geneviève :	25 voix
M. VECCHIO Gaëtan :	25 voix
M. YILDIRIM Umit :	25 voix
Mme SCHWEITZER Raymonde :	25 voix
Mme PILI Nathalie :	6 voix

Par conséquent,

Mme Geneviève MATHE-HERMAL  
M. VECCHIO Gaëtan  
M. YILDIRIM Umit  
Mme SCHWEITZER Raymonde

ayant obtenu la majorité absolue, sont désignés délégués du Conseil municipal au conseil d'exploitation du centre international de séjour du Felsberg.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 21 juillet 2021

Le Maire,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33					
N° d'ordre	Présents		30		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		3		
	M. René STEINER		X	1									X	13	Mme Najia BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents
	Mmes et MM les Adjoints		3										Mme NACIRI à M. CHAALAL				
1	M. Umüt YILDIRIM	X	4	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA	X									
2	Mme Raymondé SCHWEITZER	X	5	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X									
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AIDID	X									
4	Mme Carine MULLER	X	7	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X									
5	M. Pascal LAUER	X	8	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X									
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X									
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X									
8	Mme Virginie SPIR	X	11	Mme Mohique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X									
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X									
				Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X									
				Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X									
				M. Kevin HERBIVO	X												
TOTAL PRESENTS			10		TOTAL PRESENTS			10		TOTAL PRESENTS			10				
TOTAL ABSENTS			0		TOTAL ABSENTS			2		TOTAL ABSENTS			1				
Observations :														Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme MALAMANE			

**5. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Exposé de M. le Maire

Conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, je vous rends compte des décisions prises en application des délégations que vous avez accordées à M. le Maire par délibération du 11 juillet 2020, point n°4.

Il s'agit de :

**1. Ensemble des marchés à procédure adaptée :**

Nature des travaux, fournitures, services	Montant HT	Montant TTC	Sociétés ayant obtenu le marché (nom + adresse)	Date de notification du marché
Transports scolaires Lot n°1 : divers trajet	maxi 100 000,00 €	maxi 110 000,00 €	TRANSDEV 2, rue des Nonnetiers 57070 METZ	05/10/2020
Transports scolaires Lot n°2 : cantine	maxi 80 000,00 €	maxi 88 000,00 €	TRANSDEV 2, rue des Nonnetiers 57070 METZ	05/10/2020
Viabilité hivernale prestations de dénéigement sur la voirie	maxi 155 000 €	maxi 186 930 €	BATI TP 21, rue de Brack 57500 SAINT - AVOLD	17/11/2020

## 2. Renonciations à l'exercice du droit de préemption :

**ETAT CHRONOLOGIQUE  
DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER  
Soumises à l'exercice du Droit de Préemption Urbain  
de la Ville de Saint-Avoid**

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu dit	Décision		
				Contenance (m <sup>2</sup> )	Non préemption	Préemption
5310	20/08/20	Fanny LIMBLICI	72 rue Poincaré	816	04/09/20	
5311	20/08/20	CASAS	Zone Europort	7628	20/08/20	
5312	25/08/20	Boris VUKIC	68 rue Poincaré	270	04/09/20	
5313	25/08/20	Consorts BOESSINGER	4 rue de Tours	688	04/09/20	
5314	26/08/20	Stessy MANIAS	26 rue de Tours	800	04/09/20	
5315	25/08/20	Dominique GOTHIER et Lydia TALARICO	5 rue d'Ypres	909	04/09/20	
5316	27/08/20	SCI LM3K IMMO	58 rue Poincaré	145	04/09/20	
5317	02/09/20	Olivier PETERSHEIM	49 rue du Lac	1385	04/09/20	
5318	01/09/20	Mmes KOPP et KIEFFER	40 rue Poncelet	1550	17/09/20	
5319	02/09/20	Bernard PORTA et Erminia CERBINO	31 rue En Verrerie	862	17/09/20	
5320	02/09/20	LOGIEST	3 rue du 18 <sup>ème</sup> Chasseurs	459	17/09/20	
5321	03/09/20	Saverio RODIO et Evagella GOUDINI	Rue de l'Ermitage	600	16/09/20	
5322	31/08/20	Mme et M. HANAFI Mouloud	15 rue Charles de Foucault	365	17/09/20	
5323	31/08/20	Consorts KISS	4 rue des Roses	664	17/09/20	
5324	31/08/20	Consorts NICOLAS	6 rue Nicolas Dicop	793	17/09/20	
5325	31/08/20	Consorts VINCENT	20 Passage des Poilus	252	17/09/20	
5326	06/09/20	Danielle GUIARD	Rue Poncelet	724	17/09/20	
5327	09/09/20	Consorts BRUNET	35 rue des Coccinelles	616	17/09/20	
5328	10/09/20	SAS SAINTE BARBE	9 rue des Glafeuls	668	17/09/20	
5329	11/09/20	SCI ENFAG (Brice AUERT)	1-6 rue Poncelet	4797	17/09/20	
5330	02/09/20	Olivier PETERSHEIM	49 rue du Lac	1385	17/09/20	

**ETAT CHRONOLOGIQUE  
DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER  
Soumises à l'exercice du Droit de Prémption Urbain  
de la Ville de Saint-Avold**

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu-dit	Décision		
				Contenance (m <sup>2</sup> )	Non prémption	Prémption
5331	14/09/20	Sonia BOURGET	2 rue de Saint-Malo	2715	17/09/20	
5332	14/09/20	Consorts TONNELIER	14 Chemin des Dames	2055	17/09/20	
5333	16/09/20	SNI SAINTE BARBE	8 rue de Châteauroux	700	17/09/20	
5334	17/09/20	SARL EURO ENTREPRISE	Quais de L'Agora	13977	01/10/20	
5335	21/09/20	Jean-Claude MARTIN	Dourd'hal	1635	01/10/20	
5336	17/09/20	CASAS	Zone Europort	7628	25/09/20	
5337	21/09/20	Nejdet ULAS	Rue du Lac	258	01/10/20	
5338	21/09/20	Geoffrey CAMILETTI	4 rue des Faisans	1401	01/10/20	
5339	28/09/20	SPCM SA	5001F route de Haslaach	150997	01/10/20	
5340	29/09/20	Jérôme MALHOMME et Armelle DUSSOUL	2b rue de la Marne	736	01/10/20	
5341	29/09/20	SCI NADINE et PAUL	13 rue D'Essin	1213	01/10/20	
5342	05/10/20	SCI BEST IMMO	8 route du Puits	5902	06/10/20	
5343	07/10/20	Raphaël RODIO	Rue de l'Ermitage	674	15/10/20	
5344	06/10/20	Raphaël RODIO	Rue de l'Ermitage	201	15/10/20	
5345	06/10/20	Raphaël RODIO	Rue de l'Ermitage	177	15/10/20	
5346	05/10/20	SCI VIGNEULLE	Zone de l'Europort	357	15/10/20	
5347	05/10/20	Consorts DEZEURE	72 rue Poncelet	1170	15/10/20	
5348	05/10/20	Société ASTRA FONCIER (Thierry BECART)	48 rue Lemire	811	15/10/20	
5349	08/10/20	Dominique GOTHIER	5 rue d'Ypres	909	15/10/20	
5350	09/10/11	M. et Mme Laurent BOTZ	1B rue Lavoisier	79	15/10/20	
5351	12/10/20	M. Paul ALBRECH	13 rue d'Essin	Cession de parts sociales	15/10/20	
5352	09/10/20	LOGIEST	7 rue du 18 <sup>ème</sup> Chasseurs	394	15/10/20	

**ETAT CHRONOLOGIQUE  
DES DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER  
Soumises à l'exercice du Droit de Prémption Urbain  
de la Ville de Saint-Avoid**

DIA N°	Reçue le	Vendeur	Lieu-dit	Décision		
				Contenance (m <sup>2</sup> )	Non prémption	Prémption
5353	12/10/20	SCI EN VERRERIE	13 rue en Verrerie	646	15/10/20	
5354	14/10/20	Gilbert CEPLAK	5 rue de Valencienne	520	15/10/20	
5355	14/10/20	Edith KOLACKI	4 impasse Berthelot	545	15/10/20	
5356	26/10/20	Bernadette HOCEVAR	2 rue des Lys	954	03/11/20	
5357	27/10/20	Emmanuel AZAMBRE	18 rue de la Carrière	958	03/11/20	
5358	30/10/20	SCI LES BRASSEURS	40 Chemin des Dames	758	03/11/20	
5359	02/11/20	SAS CONFORT MAISON	40 rue des Américains	335	05/11/20	
5360	28/10/20	Laurent JEROME et Fanny BASTIAN	12 rue Lemire	131	05/11/20	
5361	02/11/20	ARKEMA France	ZAC de Carling	78747	05/11/20	
5362	04/11/20	M. et Mme Jhssane KHRABCHA	3 rue Barthélémy Crusem	773	09/11/20	
5363	09/11/20	Mme et M. Emmanuel SCHUCK	27 avenue Clémenceau	224	12/11/20	
5364	09/11/20	CASAS	Route du Puits	3937	12/11/20	
5365	06/11/20	EURO NEGOCE	52 rue des Généraux Altmayer	5338	12/11/20	
5366	06/11/20	SCI SAINT-MARC	8 rue des Dahlias	224	12/11/20	
5367	09/11/20	SCI LOUDIGNA	5 place de la Victoire	301	20/11/20	
5368	13/11/20	Luc WECHTLER	3 rue de Gencay	922	20/11/20	
5369	17/11/20	Christine FRANCOIS	1 place de la Victoire	151	20/11/20	
5370	17/11/20	SCI ACC	Route de Carling	71	20/11/20	

### 3. Ouverture d'une ligne de trésorerie par tirage auprès de la banque Postale

- **MONTANT :** 500 000 €
- **Durée :** Du 19 novembre 2020 au 18 novembre 2021

Caractéristiques de la ligne de trésorerie:

- Objet du contrat : financement des besoins de trésorerie
- Nature : ligne de trésorerie utilisable par tirages
- Montant maximum : 500 000,00 EUR
- Durée maximum : 364 jours
- Taux d'intérêt : 0,65% l'an
- Base de calcul : 30/360 jours
- Modalités de remboursement : paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation
- Date de prise d'effet du contrat : Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
- Garantie : 19 novembre 2020
- Commission d'engagement : néant
- Commission de non utilisation : 500 EUR payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
- Modalités d'utilisation privilégiée : 0,15% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8<sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant
- Tirages/versements – procédure de crédit d'office
- Montant minimum 10 000 euros pour les tirages

4. Signature de contrat de prêt

Contrat de prêt n° MON534821 EUR avec la Banque Postale en date du 5 novembre 2020 pour le programme d'investissement 2020 :

- Montant total : 1 800 000 euros

Le prêt est consenti jusqu'au 01/01/2036 et s'amortira sur 15 ans à compter de la date de consolidation fixée au 021/12/2020.

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds

Montant : 1 800 000,00€

Versement des fonds : A la demande de l'emprunteur jusqu'au 21/12/2020 en 1, 2 ou 3 fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : Taux fixe de 0,48%

Base de calcul des intérêts : Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : Périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : Echéances constantes

Remboursement anticipé : Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission :

Commission d'engagement : 0,10% du montant du contrat de prêt

## 5. Création d'une Régie de Recettes au Service des Sports

### Objet de la régie :

L'encaissement des droits d'inscription suivants :

- Mercredi Sports
- Pass'Jeunesse
- Cap Sport Aventure

Modes d'encaissement :

- Numéraire
- Chèque
- Carte bancaire
- Chèques vacances
- Paiement par internet
- Bon CAF

Montant maximum de l'encaissement : 300 €

Modalités de recouvrements : Délivrance d'une quittance (P1RZ)

Fond de caisse : 100 €

Cautionnement : Le montant est fixé dans l'acte de nomination du Régisseur.

## 6. Convention d'occupation à titre précaire et révocable

Lieudit	Coordonnées du locataire	Date convention	Montant de la redevance annuelle
CARRIERE section 324 n° 18	Pharmacie du Wenheck 64 rue de la Carrière 57500 SAINT-AVOLD	30/09/2020	17,30 €
HUCHET section 47 n° 2030	HAGG Carole 5 rue des Lys 57500 SAINT-AVOLD	24/11/2020	27,85 €

## 7. Contrats divers

Prestataire	Objet	date contrat	Montant annuel
LOGITUD Solutions 52 rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE	Maintenance 6 licence mobiles Gestion terrain de la Police Municipale	24/09/2020	461,91 € HT.

**8. Bail locatif :**

Un contrat de location a été signé le 11 août 2020 avec effet au 1<sup>er</sup> octobre date d'entrée du locataire.

Ce contrat concerne un logement communal, sis 5B, rue Pasteur occupé par Laurent GRUNENBERGER, qui occupe le poste de directeur de cabinet de la ville de Saint-Avold.

Le montant mensuel du loyer s'élève à 256 € pour la location du logement et à 29€ pour la location du garage.

Des travaux de réhabilitation ont été réalisés pour un montant total de 5 559,05 €.

La surface totale du logement est de 100,10 m<sup>2</sup>.

**9. Liste des opérations funéraires : (5 pages annexées)**

\*\*\*\*\*

L'assemblée a pris acte du présent compte rendu

---discussion---

M. ATMANIA et WOJCIECHOWSKI relèvent que ce compte rendu ne fait pas état de la location prise pour le Directeur de Cabinet, ni le montant de la location ni le montant des travaux n'y figurent.

M. le Maire indique que les détails liés à cette location seront rajoutés (*cf art. 8 du présent compte rendu*).

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 21 juillet 2021  
Le Maire,



R. STEINER

**LISTE DES OPÉRATIONS  
FUNÉRAIRES**

*Période du 17/09/2020 au 25/11/2020*

Conversion (Concession nouvelle) S : Conversion de superficie  
 renouvellement de concession H : Conversion hors place  
 Conversion de durée

**ement non précisé**

Dur.	Débiteur	Montant	Ville	C.C.A.S.	Hospices	Enreg.	Timbre	Total
50	BENNOUR Hassania <i>Titre n° 5759 révoquée &amp; titre n° 5720</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total non précisé</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

*Liste des opérations*

## Régime Espèces

Liste des opérations

Dur.	Débitéur	Montant	Ville	C.C.A.S.	Hospices	Enreg.	Timbre	Total
50	KHERROUJF Kleira Tire n° 5757 Quittance n° A 1967998 du 12/10/2020 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
30	PIENTA René Tire n° 5758 Quittance n° A 1967999 du 20/10/2020 Espèces	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	91,00
50	KRAVANIA Klara Tire n° 5765 Quittance n° D2408405 du 23/11/2020 Espèces	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>Total Espèces</b>		<b>1 091,00</b>	<b>727,33</b>	<b>363,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 091,00</b>

## Éléments chèques bancaires

Liste des opérations

Dur.	Débiteur	Montant	Ville	C.C.A.S.	Hospices	Enreg.	Timbre	Total
30	ZIMMERMANN Josiane Titre n° 5749 Quittance n° A 1967990 du 18/09/2020 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	366,00
50	NEIBECKER Jacques Titre n° 5750 Quittance n° A 1967991 du 24/09/2020 Chèque bancaire	732,00	488,00	244,00	0,00	0,00	0,00	732,00
30	REICHARD Marie-Thérèse Titre n° 5751 Quittance n° A 1967992 du 25/09/2020 Chèque bancaire	183,00	122,00	61,00	0,00	0,00	0,00	183,00
50	URBANC Malika Titre n° 5752 Quittance n° A 1967993 du 29/09/2020 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	500,00
15	CHOFFART Patrice Titre n° 5753 Quittance n° A 1967994 du 01/10/2020 Chèque bancaire	900,00	600,00	300,00	0,00	0,00	0,00	900,00
30	LYON Thomas Titre n° 5754 Quittance n° A 1967995 du 06/10/2020 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	366,00

*Liste des opérations*

30	VIGNERON Roland <i>Titre n° 5755</i> Quittance n° A 1967996 du 09/10/2020 Chèque bancaire	1 800,00	1 200,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
50	MULLER Marie-Paule <i>Titre n° 5756</i> Quittance n° A 196 7997 du 12/10/2020 Chèque bancaire	732,00	488,00	244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	732,00
30	DECHOUX Monique <i>Titre n° 5760</i> Quittance n° A 1968000 du 27/10/2020 Chèque bancaire	250,00	166,67	83,33	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
15	HARDY Annelise <i>Titre n° 5761</i> Quittance n° D 2408401 du 28/10/2020 Chèque bancaire	900,00	600,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
30	GRZESIAK Danièle <i>Titre n° 5762</i> Quittance n° D 2408402 du 03/11/2020 Chèque bancaire	91,00	60,67	30,33	0,00	0,00	0,00	0,00	91,00
15	CHELMIS Constantin <i>Titre n° 5763</i> Quittance n° d2408403 du 09/11/2020 Chèque bancaire	900,00	600,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
30	MARCUS Denis <i>Titre n° 5764</i> Quittance n° D2408404 du 09/11/2020 Chèque bancaire	366,00	244,00	122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366,00

*Liste des opérations*

15	SCHWARTZ Jean-Claude Titre n° 5766 Quittance n° D2408407 du 23/11/2020 Chèque bancaire	500,00	333,33	166,67	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
<b>Total Chèque bancaire</b>		<b>8 586,00</b>	<b>5 724,00</b>	<b>2 862,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 586,00</b>
<b>Total Général</b>		<b>9 677,00</b>	<b>6 451,33</b>	<b>3 225,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 677,00</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N°ordre	Présents	31		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		2	
	M. René STEINER		X									1	X	13	Absent ayant donné procuration à des membres présents
	Mmes et MM les Adjoints											Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)		Mme BACH (excusée) Mme MALAMANE	
1	M. Umüt YILDIRIM	X	4	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X			X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X			X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	X	18	Mme Nathalie PILI	X			X					
4	Mme Carine MULLER	X	7	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X			X					
5	M. Pascal LAUER	X	8	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X			X					
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	X	21	M. Tristan ATMANIA	X			X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X			X					
8	Mme Virginie SPIR	X	11	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X			X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	X											
TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		11					
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		2		TOTAL ABSENTS		0					
Observations : Mme NACIRI arrive avant le vote de ce point.															

## 6 ADHESION DE LA VILLE DE SAINT-AVOLD A "MOSELLE AGENCE TECHNIQUE"

Exposé de M. YILDIRIM, Adjoint, rapporteur.

MATEC est un établissement public administratif qui apporte une assistance juridique, administrative et technique aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale.

Il accompagne les collectivités pour la réalisation d'études et de travaux dans les domaines suivants :

- Construction, réhabilitation de bâtiments publics (mairie, salles polyvalentes, écoles, accueils périscolaires, logements ...) et architecture ;
- Voirie et travaux connexes (éclairage, assainissement), urbanisme ;
- Aménagement des espaces publics ;
- Prise en compte de la réglementation « personne à mobilité réduite » ;
- L'assainissement, l'eau potable, la prévention des inondations (GEMAPI), l'énergie, l'environnement,

MATEC apporte également son assistance dans le domaine des finances, dans le cadre notamment d'optimisation de recettes, ainsi que dans l'accompagnement de recherches de subventions.

Il propose également une plateforme de dématérialisation des marchés publics et l'accompagnement technique et administratif de procédures complexes telles que le montage de concessions et la constitution de groupement de commandes.

L'adhésion engage la commune à verser chaque année une cotisation établie à 0,50 € par habitant, soit un montant de 7 741,50 € pour l'année 2021.

L'adhésion à MATEC permettrait à la ville de Saint-Avold d'adhérer gratuitement au CAUE « conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement » de la Moselle qui est un organisme investi d'une mission d'intérêt public dont l'objectif est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le département.

Né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, il est créé à l'initiative des responsables locaux et est présidé par un élu local. Il constitue un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

Aujourd'hui, le conseil municipal est appelé à :

- approuver l'adhésion de la ville de Saint-Avold à MATEC ;
- approuver le principe d'une mutualisation du dispositif avec la CASAS ;
- mandater M. Umit YILDIRIM, 1<sup>er</sup> adjoint, pour représenter la ville de Saint-Avold avec voix délibérative aux assemblées générales de « Moselle Agence Technique » selon les conditions de mandat fixées par l'article 5 des statuts ;
- adhérer au CAUE ;
- mandater M. Umit YILDIRIM, 1<sup>er</sup> adjoint pour représenter la ville de Saint-Avold avec voix délibérative aux assemblées générales du CAUE de Moselle ;
- autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

#### Discussion

M.WOJCIECHOWSKI rappelle que par le passé la commune a eu un recours avec la CAUE concernant une problématique de stationnement à Dourd'hal. Il reste toutefois d'accord pour une adhésion avec ce conseil mais suggère de bien suivre les études.

M. ATMANIA se dit également d'accord pour une adhésion à la MATEC et au CAUE, il rappelle toutefois que ce point devait déjà être présenté lors d'un conseil passé mais qu'il avait été retiré puisque cette adhésion faisait doublon avec celle de la CASAS, d'autant plus que l'un des vice-présidents est également président de la MATEC ; il était question alors de mutualiser ce service.

M.YILDIRIM acquiesce et précise que la mutualisation avec la CASAS est prévue, toutefois l'adhésion de la ville est indispensable.

M. le Maire précise que pour l'heure la CASAS n'est pas encore adhérente. Il informe que le premier objectif de cette adhésion est l'accompagnement du projet Ardant Picq qui nécessite de nombreuses études.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 21 juillet 2021

Le Maire,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33					
N°ordre	Présents	31		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		2			
	M. René STEINER		X										X		X		Absent ayant donné procuration à des membres présents
Mmes et MM les Adjoints																	
1	M. Umit YILDIRIM	X		X		1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X		Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme MALAMANE			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		X		2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X		X		3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X					
4	Mme Carine MULLER	X		X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X					
5	M. Pascal LAUER	X		X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X		X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X		X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X					
8	Mme Virginie SPIR	X		X		8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		X		9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA	X					
TOTAL PRESENTS				10		TOTAL PRESENTS				10		TOTAL PRESENTS				11	
TOTAL ABSENTS				0		TOTAL ABSENTS				2		TOTAL ABSENTS				0	
Observations :																	

## 7 VERSEMENT D'UNE AVANCE SUR SUBVENTION 2021 A L'ASSOCIATION « ARC EN CIEL » (MULTI-ACCUEIL)

Exposé de M. VECCHIO, Adjoint, rapporteur.

Afin de débiter l'année dans de bonnes conditions financières et permettre à l'association de procéder aux versements des salaires de son personnel, il est proposé à votre assemblée de reconduire les dispositions passées en matière d'avance sur subvention aux associations, à savoir le versement de 50% de la subvention versée au titre de l'exercice précédent.

Pour mémoire, le Conseil municipal a octroyé en 2020 une subvention de 290 000 € à l'association « Arc-en-Ciel », gestionnaire du multi-accueil.

Aussi vous est-il demandé d'accepter dès à présent, pour l'année 2021, le versement d'une avance à l'association « Arc en Ciel » gestionnaire du Multi-accueil, égale à 50 % de la subvention versée au titre de l'année 2020, soit la somme de **145 000 €**.

La dépense sera à imputer au Chapitre 65-64 Article 6574 du budget de l'exercice 2021.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire  
  
R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N° d'ordre	Présents	32		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		1		
	M. René STEINER		X									1	X	13	Mme Najla BOUCHENGHA	X
	Mmes et MM les Adjoints		3													
1	M. Umit YILDIRIM	X	4	M. Jean-Claude BREM	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X								
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	Mme BECKER BARDELMANN	X	15	M. Ismail AJDID	X								
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	Mme Hermine MALAMANE	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X								
4	Mme Carline MULLER	X	7	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X								
5	M. Pascal LAUER	X	8	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X								
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X								
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbla NACIRI	X								
8	Mme Virginie SPIR	X	11	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X								
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X								
				Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X								
				M. Kevin HERBIVO	X											
TOTAL PRÉSENTS				10	TOTAL PRÉSENTS				11	TOTAL PRÉSENTS				11		
TOTAL ABSENTS				0	TOTAL ABSENTS				1	TOTAL ABSENTS				0		
Observations :														Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)		

### 8 ECOLE D'EQUITATION DE SAINT-AVOLD – PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DU CENTRE EQUESTRE - EXERCICE 2020.

Exposé de Mme SPIR, Adjointe, rapporteur.

Par délibération en date du 13 janvier 1994, point n°11, le Conseil Municipal acceptait le principe de participer annuellement aux frais d'entretien et de fonctionnement du Centre Equestre, dont la gestion a été confiée à l'Ecole d'Equitation de Saint-Avold par convention du 16 novembre 1984, complétée par l'avenant n°1 du 24 juin 1994, l'avenant n°2 du 22 décembre 1998 et l'avenant n° 3 du 10 décembre 2015.

Au vu des justificatifs présentés, les frais engagés durant l'année civile 2019 par l'Ecole d'équitation s'articulent selon le tableau suivant :

Dépenses	Montant
Salaires personnel d'entretien (palefrenier)	39 068,27 €
Consommation eau, électricité, gaz, pellets	9215,36 €
Acquisition de matériels, réparation et entretien des installations	3657,70€
<b>TOTAL</b>	<b>51 941,33 €</b>

La participation de la Commune aux frais de fonctionnement et d'entretien pour l'exercice 2020 pourrait être de 13 000 euros et serait répartie comme suit :

Montant de l'aide pour la participation aux frais d'entretien	8308,90€
Coût d'utilisation du logement de fonction du gardien	4691,10€

Pris l'avis favorable de la commission des sports et de la commission des Finances,

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à l'Ecole d'Equitation une participation financière de 13 000 euros.

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020 selon l'imputation budgétaire 65/4142-6574 : Subvention de fonctionnement aux associations, autres organismes privés.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

R Le Maire,

R. STEINER



## REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N°ordre	Présents	32		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		1		
	M. René STEINER		X										X		X	
	Mmes et MM les Adjoints			3												
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		15	M. Ismail AJDID	X						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X						
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X						
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		18	Mme Nathalie PILI	X						
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Monique BETTINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X						
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Olivier MOUTON	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		21	M. Tristan ATMANIA	X						
8	Mme Virginie SPIR	X		11	Mme Sarah BACH	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X						
TOTAL PRESENTS				10	TOTAL PRESENTS				11	TOTAL PRESENTS				11	Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés)	
TOTAL ABSENTS				0	TOTAL ABSENTS				1	TOTAL ABSENTS				0	Mme BACH (excusée)	
Observations :																

**9. PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSOCIATION SPORTIVE JEANNE D'ARC ET AU HUCHET ATHLETIC CLUB POUR LES FRAIS D'ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS PERIPHERIQUES MARCEL LUX ET EMILE HUCHET – EXERCICE 2020.**

Exposé de M. MOUTON, Conseiller municipal, rapporteur, en remplacement de Mme SPIR.

Vu la délibération en date du 28 septembre 2009 point n° 9 relative aux conventions signées entre la Ville, le Huchet Athletic Club (H.A.C.) et l'Association Sportive de Jeanne d'Arc (A.S.J.A.) en date des 12 et 14 octobre 2009 qui engagent les deux clubs à assurer l'entretien courant des installations à savoir : le terrain, les abords, le club house et les vestiaires,

Vu les modalités d'attribution pour la participation financière, savoir :

- Valorisation du bénévolat : calculé sur la base de 8,03 euros correspondant au SMIC horaire net en vigueur, fonctionnement sur 45 semaines à raison de 8 heures hebdomadaires plafonnée à 3 000 €.

Pris l'avis de la commission des sports et la commission des finances et après étude des dossiers transmis par les deux associations sportives, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le versement de la participation financière à l'ASJA et au HAC, soit la somme de 5 782,00 € s'établissant comme suit :

	BENEVOLAT VALORISE	ENTRETIEN	TOTAL (€ arrondi)
ASJA	8,03 € X 8 heures X 45sem = 2 890,80 €	/	2 891
HAC	8,03 € X 8 heures X 45sem = 2 890,80 €	/	2 891

Les crédits sont prévus au budget primitif 2020 sous l'imputation budgétaire 65/412-6574.

---discussion---

M. WOJCIECHOWSKI suggère de veiller à ce que le travail soit bel et bien effectué par les bénévoles avant de verser une participation financière dans la mesure où les agents techniques interviennent eux aussi sur certains sites. Il faut s'assurer, selon lui, de la nature des travaux effectués par chacun et bien faire la différence.

M. le Maire acquiesce et explique que la nouvelle organisation des services prévoit un pôle technique qui aura en charge, entre autre, la vérification de ces travaux.

M. WOJCIECHOWSKI estime toutefois que le bénévolat est important et qu'il doit être reconduit d'année en année.

M. le Maire partage également ce point de vue étant lui-même président d'association depuis plus de 25 ans et bénévole. Il indique qu'il est important en effet que la collectivité apporte aux bénévoles une attention particulière. Il espère par ailleurs que la leçon que chacun peut aujourd'hui tirer du grand confinement et de tout ce qui en découle amènent une réflexion commune visant à poursuivre cette convivialité entre les individus.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 21 juillet 2021

Le Maire,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

N°ordre	Conseillers élus		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice	
	Présents	32	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent
	M. René STEINER	X			1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA	X
					2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X
	<b>Mmes et MM les Adjoints</b>				3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X
1	M. Umüt YILDIRIM	X			4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X			5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X
3	M. Gaetan VECCHIO	X			6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILU	X
4	Mme Carine MULLER	X			7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X
5	M. Pascal LAUER	X			8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X
6	Mme Armandine GUERIN	X			9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X
7	M. Lothaire GAUDIG	X			10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X
8	Mme Virginie SPIR	X			11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X			12	M. Kevin HERBIVO	X			
	<b>TOTAL PRESENTS</b>	<b>10</b>				<b>TOTAL PRESENTS</b>	<b>11</b>		<b>TOTAL PRESENTS</b>	<b>11</b>
	<b>TOTAL ABSENTS</b>	<b>0</b>				<b>TOTAL ABSENTS</b>	<b>1</b>		<b>TOTAL ABSENTS</b>	<b>0</b>
Observations :										
Absent ayant donné procuration à des membres présents										
Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)										

### 10. TENNIS COUVERTS TECSA : PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DES TENNIS COUVERTS – EXERCICE 2020

Exposé de Mme SPIR, Adjointe, rapporteur, en remplacement de M. MOUTON.

Par délibérations en date des 12 décembre 1991, point n°7 et 4 juin 1998, point n°10, le conseil municipal acceptait le principe de participer annuellement aux frais d'entretien et de fonctionnement des tennis couverts, dont la gestion a été confiée au tennis club de Saint-Avold (TECSA) par convention du 29 janvier 2009 point n°16, complétée par avenant n°1 en date du 3 janvier 2012 et par avenant n°2 en date du 13 décembre 2014.

Au vu des justificatifs présentés, les frais engagés durant l'année civile 2019 par le tennis club de Saint-Avold s'articulent selon le tableau suivant :

Dépenses	Montant (€)
Consommation eau, électricité, gaz	6 830,27
Acquisition de matériels, réparation et entretien des installations, assurances	4 018,91
<b>TOTAL</b>	<b>10 849,18</b>

Pris l'avis favorable de la commission des sports et de la commission des finances,

Il est proposé au conseil municipal de verser au tennis club la participation financière aux frais de fonctionnement et d'entretien des équipements soit la somme de 10 218,00 €.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 sous l'imputation 65/4121-6574 - subvention de fonctionnement aux associations sportives.

Discussion

A la question de M. WOJCIECHOWSKI de savoir où en est le projet du tennis club qui concernait l'aménagement d'un mur, M. le Maire répond qu'il s'agit en effet d'un beau projet et précise que le tennis club a d'ores et déjà pris contact avec les services de la ville pour le montage du dossier. Pour l'heure, le club cherche des subventions.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité. A noter l'abstention de M. MOUTON.

Pour extrait conforme  
Saint-Avoid, le 21 juillet 2021  
Le Maire,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)

EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33					
N°ordre	Présents	31		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent				
	Absents		2														
	M. René STEINER	X				1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X					
						2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X					
<b>Mmes et MM les Adjoints</b>				<b>3</b>													
						3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X					
1	M. Umit YILDIRIM	X				4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X				5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X				6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X					
4	Mme Carline MULLER	X				7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X					
5	M. Pascal LAUER	X				8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X				9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA	X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X				10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Milreille STELMASZYK	X					
8	Mme Virginie SPIR	X				11	Mme Sarah BACH	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X				12	M. Kevin HERBIVO	X									
<b>TOTAL PRESENTS</b>				<b>10</b>		<b>TOTAL PRESENTS</b>				<b>10</b>		<b>TOTAL PRESENTS</b>		<b>11</b>			
<b>TOTAL ABSENTS</b>				<b>0</b>		<b>TOTAL ABSENTS</b>				<b>2</b>		<b>TOTAL ABSENTS</b>				<b>0</b>	
Observations : Mme KLEIN-MORAWSKI a quitté la salle momentanément														Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme KLEIN-MORAWSKI (excusée)			

### 11 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS « HAUT-NIVEAU » AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – EXERCICE 2020.

Exposé de M. MOUTON, Conseiller municipal, rapporteur.

Après avis favorables des commissions des Sports et des Finances, il est proposé au Conseil municipal d'octroyer aux associations sportives une subvention pour le soutien au sport de haut-niveau, au titre de l'année 2020, selon le tableau ci-après.

Le critère adopté pour le calcul de l'aide est basé sur la participation des clubs sportifs aux championnats de France (saison sportive 2019/2020). Il est précisé que seules les compétitions hors Grand Est sont considérées.

Un forfait est appliqué pour la prise en charge des frais, à savoir :

- 15 euros pour l'hébergement ;
- 2 euros pour un petit déjeuner ;
- 6 euros pour un déjeuner ;
- 6 euros pour un dîner ;
- 40 % des frais de péage et de carburant.

Les forfaits sont applicables aux athlètes et à un entraîneur.

Les subventions sont calculées après examen des convocations aux compétitions et des justificatifs transmis et certifiés par les clubs.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2020 sous l'imputation budgétaire 65/401-6574.

## SUBVENTIONS HAUT NIVEAU - ANNEE 2020

Associations	Péage	Carburant	Hébergement Forfait	Repas Forfait	Subvention accordée (arrondi)
Handisport	433,60 €	381,67 €	1 650,00 €	2 200,00 €	4 665,00 €
Cercle Nautique	26,40 €	26,12 €	240,00 €	272,00 €	564,00 €
Boxing Club	79,12 €	66,31 €	90,00 €	108,00 €	343,00 €

Discussion

M. ATMANIA précise que l'attribution de subvention pour le sport de haut niveau lui tient à cœur et indique avoir une pensée ce soir pour Francis GRAESEL, le président historique du rugby club naborien, décédé il y a quelques jours. Il espère que la ville continuera à soutenir « *le haut niveau* », en coordination avec la CASAS, ce qui permettra peut-être de revoir à la hausse cette participation financière.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité  
Mme PILI ne participe pas au vote de ce point.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 21 juillet 2021  
Le Maire,



R. STEINER

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N°ordre	Présents	32		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		1		
	M. René STEINER		X										X		X	
Mmes et MM les Adjoints																
1	M. Umüt YILDIRIM	X		3			X		13			X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		4			X		14			X				
3	M. Gaetan VECCHIO	X		5			X		15			X				
4	Mme Carine MULLER	X		6			X		16			X				
5	M. Pascal LAUER	X		7			X		17			X				
6	Mme Amandine GUERIN	X		8			X		18			X				
7	M. Lothaire GAUDIG	X		9			X		19			X				
8	Mme Virginie SPIR	X		10			X		20			X				
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		11			X		21			X				
				12			X		22			X				
									23			X				
TOTAL PRESENTS				10	TOTAL PRESENTS				11	TOTAL PRESENTS				11		
TOTAL ABSENTS				0	TOTAL ABSENTS				1	TOTAL ABSENTS				0		
Observations :																
Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)																

**12 VERSEMENT D'AVANCES SUR SUBVENTIONS AUX COMITES INTER ASSOCIATIONS - EXERCICE 2021.**

Exposé de M. GAUDIG, Adjoint, rapporteur.

Sur la base de la circulaire du 24 décembre 2002 relative aux attributions de subventions aux associations, des avances sur subventions sont consenties aux associations dans la limite de 50% maximum du montant de la subvention versée l'exercice précédent.

Elles sont octroyées sur demande écrite à M. le Maire, dans un délai permettant de procéder à la mise en paiement avant le vote du prochain budget primitif, en l'occurrence 2021.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le versement des avances sur subventions aux associations déclinées ci-dessous :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT			
ASSOCIATIONS	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT SUBVENTION 2020 (€)	AVANCES SUR SUBVENTIONS 2021 (€)
Comité Inter-associations Jeanne d'Arc	65/334-6574	3 000,00	1 500,00
Comité Inter-associations Carrière/Wenheck	65/334-6574	3 000,00	1 500,00

Les avances seront déduites, courant 2021, des subventions attribuées lors de la répartition globale des subventions aux associations. Les crédits seront prévus au budget primitif 2021.

--- discussion---

Selon M. WOJCIECHOWSKI avant d'octroyer des subventions il serait important que les présidents actuels dévoilent leur programme et communiquent leurs perspectives pour demain. Il souhaite savoir en parallèle si le CIA de Huchet existe encore.

M. GAUDIG répond que le CIA de Huchet n'a pas souhaité avoir d'avance ; il souhaite au contraire avoir le versement complet plus tard étant donné que la subvention précédente était de 500 €.

M. WOJCIECHOWSKI s'interroge sur l'implication de M. BERRAR et se demande s'il va réussir à maintenir le cap attendu.

M. GAUDIG explique qu'il s'est entretenu avec lui récemment. Il rappelle que M. BERRAR a pris la fonction de président du CIA, à son départ, et souligne qu'il a toute sa confiance. Il se réjouit de sa présence au sein du CIA et espère qu'il y restera encore longtemps.

M. le Maire rappelle que toutes les subventions d'un certain montant sont conventionnées, par conséquent les engagements de chacun sont transparents.

M. ATMANIA rappelle que les CIA ont un rôle important dans les quartiers depuis longtemps et notamment le CIA Carrière Wenheck qui s'appuie sur le FPH pour réaliser des actions à destination des jeunes.

M. le Maire acquiesce. Il souligne toutefois qu'il y a également l'implication des familles ainsi que du comité citoyen qui examine les projets et qui est largement mis à contribution notamment dans les prises de décisions.

Il rappelle également que le conseil municipal a voté lors de la dernière séance, la création des comités de quartiers pour lesquels un appel à candidature va paraître prochainement dans le républicain lorrain pour les personnes qui souhaitent en faire partie. Il précise pour finir qu'il y a également la commission « *démocratie participative* » qui sera créée prochainement.

M. GAUDIG acquiesce à son tour et précise que « *la parole sera donnée aux habitants* ».

M. ATMANIA craint que de tels dispositifs nuisent au bénévolat en remplaçant petit à petit le rôle et l'implication des bénévoles.

M. le Maire répond par la négative et souligne que ce n'est pas du tout l'intention de la municipalité.

Pour conclure M. VECCHIO rappelle que la création des conseils citoyens est une obligation imposée dans les collectivités dans le cadre des politiques de la ville et précise que même si c'est la CASAS qui a cette compétence aujourd'hui, la collectivité doit créer un conseil citoyen, qui sera ensuite validé par le préfet et sous-préfet. Il souligne que le conseil citoyen travaillera avec les comités de quartiers que M. GAUDIG est en train de créer sur l'ensemble des quartiers de la ville. Il indique que ce conseil citoyen sera complémentaire aux comités de quartiers et fera le lien entre la participation des habitants, l'intervention et l'implication des conseils, comités, associations, clubs et acteurs locaux.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 21 juillet 2021

Le Maire,



R. STEINER

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33	
N° ordre	Présents	32		Présent Absent	ordre	Présent Absent	ordre	Présent Absent	Présent Absent	Absents		1	
	M. René STEINER		X								X		X
	Mmes et MM les Adjoints			3									
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X			
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X			
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X			
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X			
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA	X			
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X			
8	Mme Virginie SPIR	X		11	Mme Sarah BACH	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X			
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X						Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)	
TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		11			
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		0			
Observations :													

**13. PROJET CMJ / ENVIRONNEMENT-EXERCICE 2021.**

Exposé de M. AJDID, Conseiller municipal, rapporteur.

**Projet CMJ / Environnement**

Suite à l'action « Rêve de Ville » organisée en juillet dernier, le conseil municipal des jeunes souhaite organiser une action de sensibilisation à l'environnement à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement (JME) le samedi 5 juin 2021 (thème 2021 non encore communiqué).

Ce projet s'articulera autour de trois actions :

**ACTION 1 : Exposition sur la protection de l'environnement.**

Organisée avec des acteurs locaux (GECNAL, APON, la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie, ...), l'exposition débutera le 5 juin 2021 pour une durée de 15 jours.

Le thème de l'exposition sera celui de la JME 2021. Il sera arrêté avec les acteurs locaux.

Les dépenses se limiteront aux frais de vernissage si l'exposition s'appuie sur les ressources pédagogiques et matérielles des acteurs locaux.

**ACTION 2 : Concours d'affiche sur la protection de l'environnement à l'intention des enfants des écoles élémentaires de la Ville sur le thème de la JME 2021.**

La remise du prix est prévue le 5 juin 2021 lors du vernissage de l'exposition avec les parents.

Le jury sera constitué de membres du CMJ, du CM et du CMS.

Les lauréats gagneront des lots de jeux nature (compter 35 euros/jeu).

Leur affiche sera visible durant l'exposition.

Le budget alloué déterminera le nombre de lauréats par établissement scolaire.

**ACTION 3 : Campagne de sensibilisation sur les gestes écologiques au quotidien.**

Cette campagne se déroulera en deux étapes :

1 / Un concours de dessin pour la création d'un personnage manga « Super héros de l'environnement de Saint-Avold » ouvert aux jeunes (12/18 ans).

Le jury sera constitué d'élus du CMJ, du CMS et du CM.

Le lauréat se verra remettre un bon d'achat (montant à déterminer). Il devra céder contractuellement ses droits patrimoniaux pour l'utilisation du dessin de son personnage dans la campagne décrite ci-dessous. Le personnage pourrait devenir la mascotte de l'environnement de la Ville et être décliné en 3D par exemple.

La remise du prix aura lieu au vernissage de l'exposition.

Le dessin du lauréat sera affiché durant l'exposition.

2/ Une **campagne de sensibilisation** aux gestes écologiques au quotidien ciblant la jeunesse :

- Supports de communication : affiche

- Diffusion : réseaux sociaux, site de la ville, affichage en ville

- Media : ITV radio Saint-Nabor + PQR

- Nom de la campagne : Les 10 pouvoirs du super héros de l'environnement de Saint-Avold

- Lancement et durée de la campagne : juillet 2021 - 5 mois

- Descriptif : 10 affiches présentant chacune un des 10 pouvoirs du Super héros de l'environnement pour appliquer des gestes écologiques au quotidien. Les affiches créées et réalisées avec le CMJ seront diffusées à raison de deux affiches par mois. Le ton se veut humoristique.

Les crédits seront prévus au budget 2021.

---discussion---

M. WOJCIECHOWSKI suggère d'entreprendre une campagne de sensibilisation concernant les déchets et notamment les masques qui se retrouvent un peu partout dans les rues ou dans la nature par simple négligence.

M. AJDID répond que cela est prévu.

M. ATMANIA relève un manque d'information dans la rédaction du point en ce qui concerne l'action 2 qui ne nécessite pas de budget apparemment mais pour laquelle il est indiqué « *les crédits sont prévus au BP 2021* » ... Selon lui la rédaction manque d'information et de clarté.

M. le Maire acquiesce et explique que les dépenses seront inscrites au BP sur les lignes budgétaires prévues pour le CMJ.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 21 juillet 2021

Le Maire,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

N° d'ordre	Conseillers élus		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		
	Présents	33	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	
	M. René STEINER	X	1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najja BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents		
			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X			
	Mmes et MM les Adjoints		3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X	Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)		
1	M. Umit YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X			
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X			
4	Mme Carine MULLER	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X			
5	M. Pascal LAUER	X	8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X			
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X			
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X			
8	Mme Virginie SPIR	X	11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X			
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	M. Kevin HERBIVO	X						
TOTAL PRESENTS			10	TOTAL PRESENTS			11	TOTAL PRESENTS			11
TOTAL ABSENTS			0	TOTAL ABSENTS			1	TOTAL ABSENTS			0
Observations :											

**14 ASSOCIATION HANDI'CHIENS, OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE.**

Exposé de M. PELLEGRINI, Conseiller municipal rapporteur.

L'association Handi'Chiens, reconnue d'utilité publique, a pour vocation d'offrir un chien d'assistance à des personnes à mobilité réduite, à des enfants polyhandicapés ou à des établissements spécialisés. Elle organise également des stages d'adoption pour la remise de chien d'assistance et participe financièrement aux frais d'hébergement, de restauration des personnes handicapées. Le coût d'éducation d'un chien remis gratuitement au bénéficiaire additionné aux dépenses générées lors d'un stage représente une somme de 15 000 euros.

Cette association œuvre depuis 1989 sur ses fonds propres grâce aux cotisations de ses membres et aux ressources de donateurs. Depuis les dernières années et dans la conjoncture actuelle, leurs moyens financiers diminuent considérablement. Depuis une trentaine d'années près de 150 compagnons sont remis gracieusement à des personnes qui souffrent d'un handicap moteur dépendantes d'une aide au quotidien.

Après l'avis favorable de la commission de la Vie associative, il est demandé aux membres du Conseil municipal l'approbation du versement d'une subvention de 1 000 euros à l'association Handi'Chiens.

Les crédits disponibles sont inscrits au budget primitif 2020 selon l'imputation budgétaire : chapitre 65/334 - article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et autres.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 14 décembre 2020  
Le Maire,

R. STEINER



REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33					
N° d'ordre	Présents	32		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		1			
	M. René STEINER		X									Absent ayant donné procuration à des membres présents					
Mmes et MM les Adjoints																Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)	
1	M. Umit YILDIRIM	X		1			X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		2			X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X						
3	M. Gaetan VECCHIO	X		3			X		15	M. Ismail AJDID	X						
4	Mme Carine MULLER	X		4			X		16	Mme Solène LALLEMENT	X						
5	M. Pascal LAUER	X		5			X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X						
6	Mme Amandine GUERIN	X		6			X		18	Mme Nathalie PILI	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X		7			X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X						
8	Mme Virginie SPIR	X		8			X		20	Mme Edahbia NACIRI	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		9			X		21	M. Tristan ATMANIA	X						
	TOTAL PRESENTS	10					TOTAL PRESENTS		11	TOTAL PRESENTS		11					
	TOTAL ABSENTS	0					TOTAL ABSENTS		1	TOTAL ABSENTS		0					
Observations :																	

**15 VERSEMENT D'AVANCE SUR SUBVENTION A LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - EXERCICE 2021.**

Exposé de M. HAYDINGER, Conseiller municipal rapporteur.

Sur la base de la Circulaire du 24 décembre 2002 relative aux attributions de subventions aux associations, des avances sur subventions sont consenties aux associations dans la limite de 50% maximum du montant de la subvention versée l'exercice précédent, sur demande écrite à Monsieur le Maire.

La commission Vie associative propose l'attribution d'une avance à la Maison des Jeunes et de la Culture, dans un délai permettant de procéder à la mise en paiement avant le vote du prochain budget primitif, en l'occurrence 2021.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le versement de l'avance sur subvention à l'association déclinée ci-dessous :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT			
ASSOCIATIONS	IMPUTATION BUDGETAIRE	MONTANT SUBVENTION 2020	AVANCES SUR SUBVENTIONS 2021
Maison des Jeunes et de la Culture	65/332-6574	106 000,00 €	53 000,00 €

L'avance sera déduite, courant 2021, de la subvention attribuée lors de la répartition globale des subventions aux associations.

Les crédits seront prévus au budget 2021.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire  
R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N°ordre	Présents	32		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		1	
		M. René STEINER	X		1		M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X			Absent ayant donné procuration à des membres présents
	Mmes et MM les Adjoints			2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X						
		X		3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X						
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X						
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X						
4	Mme Carine MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X						
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X						
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X						
8	Mme Virginie SPIR	X		11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAËLAL	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X									
TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		11		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)			
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		0					
Observations :															

**16 BOURSES INITIATIVES –ATTRIBUTION A JOUI YOUSSEF**

Par délibérations du 27 février 2002 point n° 8 et du 12 avril 2018 point n° 6, le conseil municipal instituait l'action « Bourse initiative » et adoptait les modalités d'attribution de la participation financière déclinées ci-dessous :

- Les bénéficiaires seront âgés de 16 à 25 ans
- Aide plafonnée à 500,00 €, n'excédant pas 50 % du coût total du projet.

Aussi compte tenu de ce qui précède votre assemblée est sollicitée après avis favorable de la commission compétente à accorder la participation financière ci-dessous :

L'attribution de cette aide est conditionnée par la présentation de la licence sportive.

Nom prénom	Projet	Participation financière
JOUI YOUSSEF	Boxeur de Saint Avold, vise le Championnat de France Elite 2021	500,00 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 - chapitre 65/90 - 6574  
Subventions de fonctionnement aux associations et autres-Interventions économiques.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33	
N° Ordre	Présents	32	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		1
	M. René STEINER		X		1	X		13	Mme Najja BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents		
					2	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X			
	Mmes et MM les Adjoints				3	X		15	M. Ismail AJDID	X			
1	M. Umit YILDIRIM		X		4	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER		X		5	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X			
3	M. Gaetan VECCHIO		X		6	X		18	Mme Nathalie PILI	X			
4	Mme Carine MULLER		X		7	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X			
5	M. Pascal LAUER		X		8	X		20	Mme Edahbja NACIRI	X			
6	Mme Amandine GUERIN		X		9	X		21	M. Tristan ATMANIA	X			
7	M. Lothaire GAUDIG		X		10	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X			
8	Mme Virginie SPIR		X		11	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X			
9	M. Pascal HELFENSTEIN		X		12	X							
TOTAL PRESENTS			10	TOTAL PRESENTS			11	TOTAL PRESENTS			11	Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)	
TOTAL ABSENTS			0	TOTAL ABSENTS			1	TOTAL ABSENTS			0		
Observations :													

**17. CREATION DE POSTE : EMPLOI, INSERTION, FORMATION**

Exposé de Mme MULLER, Adjointe, rapporteur.

1. Le maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 7 octobre 2020 à cette création de poste.

Compte tenu de la création d'un nouveau service et d'un nouveau poste, il convient d'intégrer un agent dans le service emploi, insertion, formation.

2. Le maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'assistant administratif à temps complet pour le secrétariat et toutes les tâches y afférentes à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

---discussion---

M. le Maire informe qu'une correction doit être apportée dans la rédaction du point, savoir qu'il s'agit du « comité technique » et plus le « comité technique paritaire ».

Selon M. WOJCIECHOWSKI, le rôle du maire est aussi d'apporter son aide en terme d'emploi et d'insertion professionnelle, en sollicitant ses contacts, ainsi que la mission locale avec qui le maire et son cabinet devraient travailler de concert. Il craint que la création de ce poste, même si l'impact financier est moindre puisqu'il est question d'un transfert de personnel en interne, se substitue quelque peu aux missions attendues d'un maire et de son cabinet.

Pour avoir travaillé avec la mission locale, il indique que celle-ci avait toute sa confiance ; il rappelle également qu'une partie des compétences avait été transférée à la CASAS. Selon lui, un tel poste doit être rattaché au maire et, de plus, nécessite des compétences particulières, des compétences professionnelles.

Par ailleurs, il souligne que l'intercommunalité adhère à la mission locale, il aurait été plus judicieux selon lui, d'apporter un renfort à ce niveau-là.

Il précise par conséquent qu'il votera « contre » dans la mesure où il estime que cette création de poste ne présente pas l'ensemble des principes et règles nécessaires pour que l'accompagnement professionnel puisse bénéficier d'un suivi optimal.

M. le Maire explique qu'il n'est pas question de se substituer à qui que ce soit mais plutôt de continuer un travail mais de façon différente.

Mme MULLER indique, et M. WOJCIECHOWSKI le sait bien pour l'avoir vécu lors de ses mandats précédents, que les sollicitations sont nombreuses.

Elle indique avoir déjà commencé à œuvrer dans ce domaine et constate que les personnes qui sollicitent de l'aide ne savent pas s'orienter. En ce qui concerne la mission locale, elle précise qu'un partenariat va être mis en place, facilité par sa position de trésorière à la mission locale.

Elle précise également qu'il y a « pôle emploi » qui permettra de faire le lien, rendu plus facile du fait qu'elle y travaille, pour une meilleure efficacité dans le suivi des demandes et de l'accompagnement, tant dans les recherches d'emploi que dans les problématiques sociales.

Pour finir, elle indique « *j'ai la prétention car j'ai les compétences* » pour mener à bien ce projet.

M. WOJCIECHOWSKI poursuit et indique que la formulation de Mme MULLER le gêne notamment lorsqu'elle emploie le pronom personnel « je ».

Mme MULLER réplique qu'il est question de la création d'un service avec lequel elle va travailler et apporter toutes ses connaissances et compétences, d'où l'emploi du pronom « je ».

Mme MULLER relève par ailleurs que M. WOJCIECHOWSKI a eu des propos négatifs concernant la secrétaire avec laquelle il est prévu qu'elle développe ce service et s'en attriste. Elle précise toutefois qu'il est d'ores et déjà prévu que celle-ci participe aux formations qui lui seront bénéfiques et nécessaires pour mener à bien ce projet.

Sur la forme, M. ATMANIA relève qu'aucun appel à candidature n'a été lancé pour ce recrutement tout comme il n'y a pas eu d'ouverture de poste. Il indique que cette remarque est valable pour les délibérations qui suivent.

Sur le fond, M. ATMANIA indique que « l'emploi, l'insertion professionnelle et la formation » ne sont pas des compétences municipales. Il revient sur les propos précédents de M. WOJCIECHOWSKI quant à son implication dans ce domaine lorsqu'il était maire, et souligne que celui-ci faisait jouer son poids politique de maire, de président d'agglomération, conseiller départemental et ancien parlementaire lorsqu'il recommandait une personne à un chef d'entreprise.

Pour finir sur ce point, M. ATMANIA demande qu'un rapport des activités incluant les coûts de ce nouveau service soit présenté aux élus l'année prochaine.

M. le Maire propose à M. ATMANIA de laisser le temps à Mme MULLER pour démarrer l'activité de ce service et bien entendu un compte rendu pourra ensuite être présenté au conseil municipal.

M.GUERIN demande à M. WOJCIECHOWSKI s'il peut lui rappeler les critères d'inscription et de suivi d'une personne à la mission locale.

M.WOJCIECHOWSKI répond que les critères sont bien entendu liés à l'âge, à la situation sociale, à la situation de recherche d'emploi et de formation... Il ajoute cependant que, comme le dit M. ATMANIA, œuvrer seul c'est bien mais à l'échelle départementale l'impact devient tout de suite plus important. Selon lui il n'y a pas beaucoup d'intérêt à travailler avec les entreprises de travail temporaires qui reste une solution précaire mais propose plutôt un accompagnement personnalisé.

M. le Maire réplique que c'est tout à fait ce qui est prévu.

M.WOJCIECHOWSKI craint toutefois que ce service fonctionne en doublon avec les services qui existent déjà comme la mission locale, pôle emploi, le CCAS etc...

M. le Maire répond par la négative ; il précise que ce service proposera un accompagnement différent qui sera complémentaire aux services existants.

M. VECCHIO explique qu'il n'y aura pas « d'objectif emploi » directement mais plutôt indirectement étant donné que la mission de ce service portera davantage sur l'accompagnement de la personne avec la participation et la consultation des partenaires qui pourraient être concernés par la problématique. Il ajoute que ce travail d'équipe permettra d'avoir régulièrement une cartographie de la santé, de l'emploi, du logement etc sur le territoire et même au-delà.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter : 2 Votes contre : M. WOJCIECHOWSKI et M. ATMANIA et 2 abstentions : Mme STELMASZYK et Mme PILI.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 21 juillet 2021  
Le Maire,



R. STEINER

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

## Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N°ordre	Présents	32		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		1	
	M. René STEINER	X		1	X		13	X		Mme Najia BOUCHENGHA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents		
				2	X		14	X		Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X				
	Mmes et MM les Adjoints			3	X		15	X		M. Ismail AJDID	X				
1	M. Umit YILDIRIM	X		4	X		16	X		Mme Solène LALLEMENT	X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	X		17	X		M. André WOJCIECHOWSKI	X				
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	X		18	X		Mme Nathalie PILI	X				
4	Mme Carline MULLER	X		7	X		19	X		Mme Virginie BORRACCIA	X				
5	M. Pascal LAUER	X		8	X		20	X		Mme Edahbia NACIRI	X				
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	X		21	X		M. Tristan ATMANIA	X				
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	X		22	X		Mme Mireille STELMASZYK	X				
8	Mme Virginie SPIR	X		11	X		23	X		M. Mohamed CHAALAL	X				
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	X			X							
TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		11					
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		0					
Observations :															

**18 CREATION DE POSTE : DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES**

Exposé de M. YILDIRIM, Adjoint, rapporteur.

**Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 7 octobre 2020 à cette création de poste.

Compte tenu de la nécessité de créer un poste de Directeur des Services Techniques, il convient de recruter un agent pour les Services Techniques.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi de Directeur des Services Techniques à temps complet pour assurer le suivi des services s'y rattachant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique, au grade d'ingénieur.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

---discussion---

M. WOJCIECHOWSKI constate que les différents postes créés sont des postes de direction, donc des postes à responsabilités. Il indique qu'il veillera à ce que les procédures de recrutements soient bien respectées.

M. ATMANIA précise qu'il est question d'un emploi fonctionnel au vu de la taille de la commune ce qui change le statut de l'agent notamment sur les conditions d'un éventuel départ.

M. le Maire acquiesce et indique que toutes les règles liées à ce recrutement seront respectées.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter :

2 Votes contre : M. WOJCIECHOWSKI et Mme PILI

1 abstention : M. ATMANIA.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 21 juillet 2021

Le Maire,



R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33	
N° d'ordre	Présents	32		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent
	Absents		1										
	M. René STEINER		X			1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X	
						2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X	
	<b>Mmes et MM les Adjoints</b>		<b>3</b>			3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X	
1	M. Umit YILDIRIM	X				4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X	
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X				5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X	
3	M. Gaetan VECCHIO	X				6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X	
4	Mme Carine MULLER	X				7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X	
5	M. Pascal LAUER	X				8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X	
6	Mme Amandine GUERIN	X				9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA	X	
7	M. Lothaire GAUDIG	X				10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X	
8	Mme Virginie SPIR	X				11	Mme Sarah BACH	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X	
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X				12	M. Kevin HERBIVO	X					
TOTAL PRESENTS		10		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		11		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)	
TOTAL ABSENTS		0		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		0			
Observations :													

**19 CREATION DE POSTE : GESTIONNAIRE DES ACHATS CENTRALISES**

Exposé de Mme GUERIN, Adjointe, rapporteur.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 27 octobre 2020 à cette création de poste,

Compte tenu de la création d'un nouveau poste au service finances, il convient d'intégrer un agent dans ledit service.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de gestionnaire des achats centralisés à temps complet.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative au grade de rédacteur.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

---discussion---

A la question de M. WOJCIECHOWSKI de savoir si le poste est ouvert, Mme GUERIN répond par l'affirmative.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter : 3 Votes contre - Mme PILI, M. WOJCIECHOWSKI et M. ATMANIA et

2 abstentions : Mme STELMASZYK et Mme BORRACCIA.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 21 juillet 2021

Le Maire,

R. STEINER



REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33		
N° d'ordre	Présents		30		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent
	Absents													
	M. René STEINER		X				1	M. Jean-Claude BREM	X		13	Mme Najla BOUCHENGHA	X	
							2	Mme BECKER BARDELMANN	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X	
	Mmes et MM les Adjoints						3	Mme Hermine MALAMANE	X		15	M. Ismail AJDID	X	
1	M. Umit YILDIRIM			X			4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X		16	Mme Solène LALLEMENT		X
2	Mme Raymonde SCHWEITZER		X				5	M. Antoine PELLEGRINI	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X	
3	M. Gaetan VECCHIO		X				6	M. Alain LETULLIER	X		18	Mme Nathalie PILI	X	
4	Mme Carine MULLER		X				7	M. Serge HAYDINGER	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X	
5	M. Pascal LAUER		X				8	Mme Monique BETTINGER	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X	
6	Mme Amandine GUERIN		X				9	M. Olivier MOUTON	X		21	M. Tristan ATMANIA	X	
7	M. Lothaire GAUDIG		X				10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X	
8	Mme Virginie SPIR		X				11	Mme Sarah BACH	X		23	M. Mohamed CHAALAL	X	
9	M. Pascal HELFENSTEIN		X				12	M. Kevin HERBIVO	X					
TOTAL PRESENTS			9		TOTAL PRESENTS			11		TOTAL PRESENTS			10	
TOTAL ABSENTS			1		TOTAL ABSENTS			1		TOTAL ABSENTS			1	
Observations : Mme LALLEMENT a quitté la salle momentanément. M. YILDIRIM a quitté la séance définitivement.														
Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme LALLEMENT (excusée)														

## 20 CREATION DE POSTE : CONTROLEUR DE GESTION

Exposé de Mme GUERIN, Adjointe, rapporteur.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 27 octobre 2020 à cette création de poste,

Compte tenu de la création d'un nouveau poste au service Finances, il convient d'intégrer un agent dans ledit service.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de contrôleur de gestion à temps complet.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie B de la filière administrative au grade de rédacteur.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

---discussion---

Selon M. WOJCIECHOWSKI un tel poste devrait être occupé par un agent de catégorie A.

M. le Maire ne partage pas cet avis. Il indique par ailleurs que l'heure est à l'économie et explique que l'objectif de l'agent sur ce poste sera de limiter et mieux maîtriser les dépenses.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter : 3 Votes contre : Mme PILI, M. WOJCIECHOWSKI et M. ATMANIA.

1 abstention : Mme STELMASZYK.

Pour extrait conforme  
Saint-Avoid, le 21 juillet 2021

Le Maire,



R. STEINER

## REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33			Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33		
N°ordre	Présents	30		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		3	
		M. René STEINER	X		X		1	X		13	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents M. YILDIRIM à M. STEINER		
	Mmes et MM les Adjoints	X		X		2	X		14	X					
	M. Jean-Claude BREM					3	X		15	X					
	Mme BECKER BARDELMANN					4	X		16	X					
1	M. Umit YILDIRIM	X		X		5	X		17	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		X		6	X		18	X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X		X		7	X		19	X					
4	Mme Carine MULLER	X		X		8	X		20	X					
5	M. Pascal LAUER	X		X		9	X		21	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X		X		10	X		22	X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X		X		11	X		23	X					
8	Mme Virginie SPIR	X		X		12	X			X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		X			X			X					
	TOTAL PRESENTS	9		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		10		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) Mme NACIRI (excusée)			
	TOTAL ABSENTS	1		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		1					
Observations : M. BREM a quitté la salle momentanément															

**21 CREATION DE POSTE : MANAGER DE CENTRE VILLE**

Exposé de Mme GUERIN, Adjointe, rapporteur.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Compte tenu de la nécessité de créer un poste de manager de centre-ville, il convient de recruter un agent pour ledit service.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de manager de centre-ville à temps complet pour assurer le développement du commerce et la fonction stratégique d'interface avec les services de la collectivité, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie A, dans les conditions fixées par l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau 6 minimum. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché, primes statutaires incluses.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

---discussion---

Selon M. WOJCIECHOWSKI le rayonnement des missions du manager du centre-ville, notamment à travers les actions Cœur de ville, va bien souvent au-delà du centre-ville et touche une grande partie de l'intercommunalité. Aussi, il suggère une collaboration avec la CASAS pour supporter son salaire. Il s'interroge par ailleurs sur les besoins réels d'un tel recrutement étant donné qu'une personne occupe déjà ce poste.

M. le Maire explique qu'un mois environ après les élections municipales, la personne qui assumait cette tâche a démissionné, c'est pourquoi il est question aujourd'hui de la remplacer en respectant les règles de recrutement. Concernant son salaire, il précise que la ville le financera à hauteur de 50 % et 50 % seront à la charge de Cœur de ville.

M. ATMANIA partage tout à fait ce choix et souligne à son tour l'importance du manager de centre-ville. Il rappelle que depuis quelques mois la situation du commerce à Saint-Avold s'est fortement dégradée passant de 26 % à 32 % la vacance commerciale.

M. LETTULIER rappelle que le service n'existait pas vraiment et l'existant était déstructuré. Il indique que l'heure est à la restructuration et celle-ci commence par le recrutement d'une personne en capacité de gérer du personnel d'une part et d'autre part de fixer un cap, des objectifs et une vision d'avenir. Il partage les propos de M. ATMANIA de dire que la vacance commerciale est effectivement dans une situation grave et informe que celle-ci était le point central de la discussion qu'il a eu ce matin avec tous les acteurs du programme « Cœur de ville ». Il précise que le constat malheureux qui ressort de cette discussion est que le commerce a été délaissé durant ces 10 dernières années, voire même ces 20 dernières années. Il souligne que tous les spécialistes déplorent comme lui cet abandon qui s'observe aujourd'hui par une forte dégradation du commerce en centre-ville.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter : 2 abstentions : Mme STELMASZYK et M. ATMANIA.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 21 juillet 2021  
Le Maire,  
  
R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33	
N° d'ordre	Présents			Présent	Absent	ordre		Présent	Absent	ordre		Présent	Absent
	31	Présent	Absent										
	M. René STEINER	X		X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X				X	
				X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X				X	
	<b>Mmes et MM les Adjointes</b>			X		15	M. Ismail AJDID	X				X	
1	M. Umit YILDIRIM	X		X		16	Mme Solène LALLEMENT	X				X	
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X				X	
3	M. Gaetan VECCHIO	X		X		18	Mme Nathalie PILI	X				X	
4	Mme Carine MULLER	X		X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X				X	
5	M. Pascal LAUER	X		X		20	Mme Edahbia NACIRI	X				X	
6	Mme Amandine GUERIN	X		X		21	M. Tristan ATMANIA	X				X	
7	M. Lothaire GAUDIG	X		X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X				X	
8	Mme Virginie SPIR	X		X		23	M. Mohamed CHAALAL	X				X	
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		X									
	TOTAL PRESENTS	9				11	TOTAL PRESENTS	11			11		
	TOTAL ABSENTS	1				1	TOTAL ABSENTS	1			0		
Observations :													
Absent ayant donné procuration à des membres présents M. YILDIRIM à M. STEINER													
Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)													

**22 FIN DE CONCESSION DE LOGEMENT**

L'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 confie le soin à l'assemblée délibérante de déterminer « la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois ».

Les emplois qui justifient l'octroi d'une concession de logement sont attribués « lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate » selon les dispositions de l'article R.2124-65 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Par ailleurs, l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 liste une série d'emplois fonctionnels des collectivités locales et de leurs établissements publics qui peuvent bénéficier d'une telle concession ( ex : directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants, un emploi de cabinet d'un président d'EPCI à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants ...).

Par délibération du 10 mai 2010, point n°14, le Conseil municipal décidait la création d'une concession de logement pour nécessité absolue de service, sise 45, rue de la Chapelle à SAINT-AVOLD au profit du directeur de la restauration scolaire.

Or, ce poste ne justifie pas la concession de logement pour nécessité absolue de service, au sens de l'article R.2124-65 du Code général de la propriété des personnes publiques, ni d'après l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990.

Ainsi, il vous est proposé de mettre un terme à la concession de logement existant sur la maison sise 45 rue de la Chapelle à SAINT-AVOLD.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire

R. STEINER

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du jeudi 10 décembre 2020

N° d'ordre	Conseillers élus		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice	
	Présents	29	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent
	M. René STEINER	X	1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najja BOUCHENGHA	X	Absent ayant donné procuration à des membres présents M. YILDIRIM à M. STEINER	
	Mmes et MM les Adjoints		2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X		
			3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X		
1	M. Umüt YILDIRIM	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X		
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJICIECHOWSKI	X		
3	M. Gaetan VECCHIO	X	6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X		
4	Mme Carine MULLER	X	7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X		
5	M. Pascal LAUER	X	8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X		
6	Mme Amandine GUERIN	X	9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X		
7	M. Lothaire GAUDIG	X	10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X		
8	Mme Virginie SPIR	X	11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X		
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	12	M. Kevin HERBIVO	X					
TOTAL PRESENTS			8	TOTAL PRESENTS			10	TOTAL PRESENTS		11
TOTAL ABSENTS			2	TOTAL ABSENTS			2	TOTAL ABSENTS		0
Observations : Mme MULLER et M. MOUTON ont quitté la salle momentanément										
Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) M. MOUTON (excusé) Mme MULLER (excusée)										

**23 DOMAINE : CESSIION DE PARCELLES COMMUNALES EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UN PARKING DE CO-VOITURAGE.**

Exposé de M le MAIRE en remplacement de M. YILDIRIM.

Par délibération du 26 novembre 2019, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie (CASAS) a approuvé le principe d'aménagement d'une seconde aire de co-voiturage sur une emprise communale le long de la RN3, en face de celle existante.

En vue de concrétiser le projet, la commune de Saint-Avold est appelée à céder le terrain d'assiette nécessaire.

Il s'agit d'une emprise communale d'environ 55a 06ca à détacher des parcelles d'origine cadastrées :

Ban de Saint-Avold  
Section 52 n° 62 – 24a 52ca  
Section 52 n° 19 – 30a 54ca

et situées en zone N du PLU de la Ville.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un Plan d'Investissement Autoroutier (PIA) défini par l'Etat avec la SANEF.

Grâce à ce dispositif, la société d'autoroute réalisera à sa charge cet équipement avant de le céder à la CASAS qui en assurera la gestion et l'entretien. La convention de partenariat entre la SANEF et la CASAS est en cours de rédaction.

La cession de ce bien a été estimée à 3€/m<sup>2</sup> le 20 octobre 2020. Cependant, la transaction est proposée à l'euro symbolique compte tenu de la nature du projet.

Aussi, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- a) De céder à la CASAS, ou à tout autre personne morale qui s'y substituera, le terrain communal visé ci-dessus, moyennant le paiement d'un euro symbolique ;
- b) D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et de le charger, plus généralement, de l'exécution de la présente délibération.

### Discussion

M. WOJCIECHOWSKI rappelle l'enjeu de ce parking surtout si celui-ci présente tous les services adaptés aux besoins actuels tels que les aménagements pour les vélos connectés ou les voitures électriques etc .. Il demande à M. le Maire de veiller à ce que tous ces détails soient clairement stipulés dans le projet de la SANEF.

M. le Maire acquiesce et réplique que les élus du conseil municipal et conseil communautaire défendront ensembles ce projet.

Décision du Conseil municipal: Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 21 juillet 2021

Le Maire,



R. STEINER



**MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**7300 - SD**

**Direction générale  
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
MOSELLE  
1 RUE FRANÇOIS DE CUREL  
B.P. 41054  
57036 METZ CEDEX

Pôle d'évaluation domaniale  
Téléphone : 03 87 52 96 67  
Mél. : ddfip57.pole-  
evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE DE ET À  
57500 SAINT AVOLD

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Jean BRABLÉ  
Téléphone : 03 87 52 96 67  
courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr  
Réf Lido : 2020 - 606 V 0865

METZ, le 20/10/2020

## AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : terrain non bâti

Adresse du bien : route de Carling 57500 SAINT AVOLD

Valeur vénale : 3 €/m<sup>2</sup>

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

### **1 – SERVICE CONSULTANT**

Ville de SAINT AVOLD

affaire suivie par : Émilie LAUER-MEYER

### **2 – DATE**

de consultation : 08 octobre 2020

de réception : 08 octobre 2020

de visite : 08 octobre 2020

de dossier en état : 08 octobre 2020

### **3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession d'un terrain à une valeur symbolique pour réalisation d'un parking de co-voiturage par la communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie en collaboration avec la SANEF  
SANEF réalisera l'équipement et le cédera à la Communauté d'agglomération Saint Avold Synergie qui en assurera la gestion et l'entretien

**4 - DESCRIPTION DU BIEN**

Référence cadastrale : section 52 parcelle 19 pour une contenance de 3 054 m<sup>2</sup>  
section 52 parcelle 62 pour une contenance de 2 452 m<sup>2</sup>  
soit une contenance totale de 5 506 m<sup>2</sup>

Description : unité foncière plane en nature de pré

**5 - SITUATION JURIDIQUE**

Propriétaire : Ville de SAINT AVOLD

Situation d'occupation : libre de toute occupation

**6 - URBANISME - RÉSEAUX**

La commune de SAINT AVOLD dispose d'un Plan Local d'Urbanisme

L'unité foncière est située en zone N

**7 - DATE DE RÉFÉRENCE**

sans objet

**8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local élargi des transactions de terrain en zone naturelle

La valeur vénale du bien est estimée à 3 €/m<sup>2</sup>

**9 - DURÉE DE VALIDITÉ**

Un an

**10 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive ou de pollution des sols.

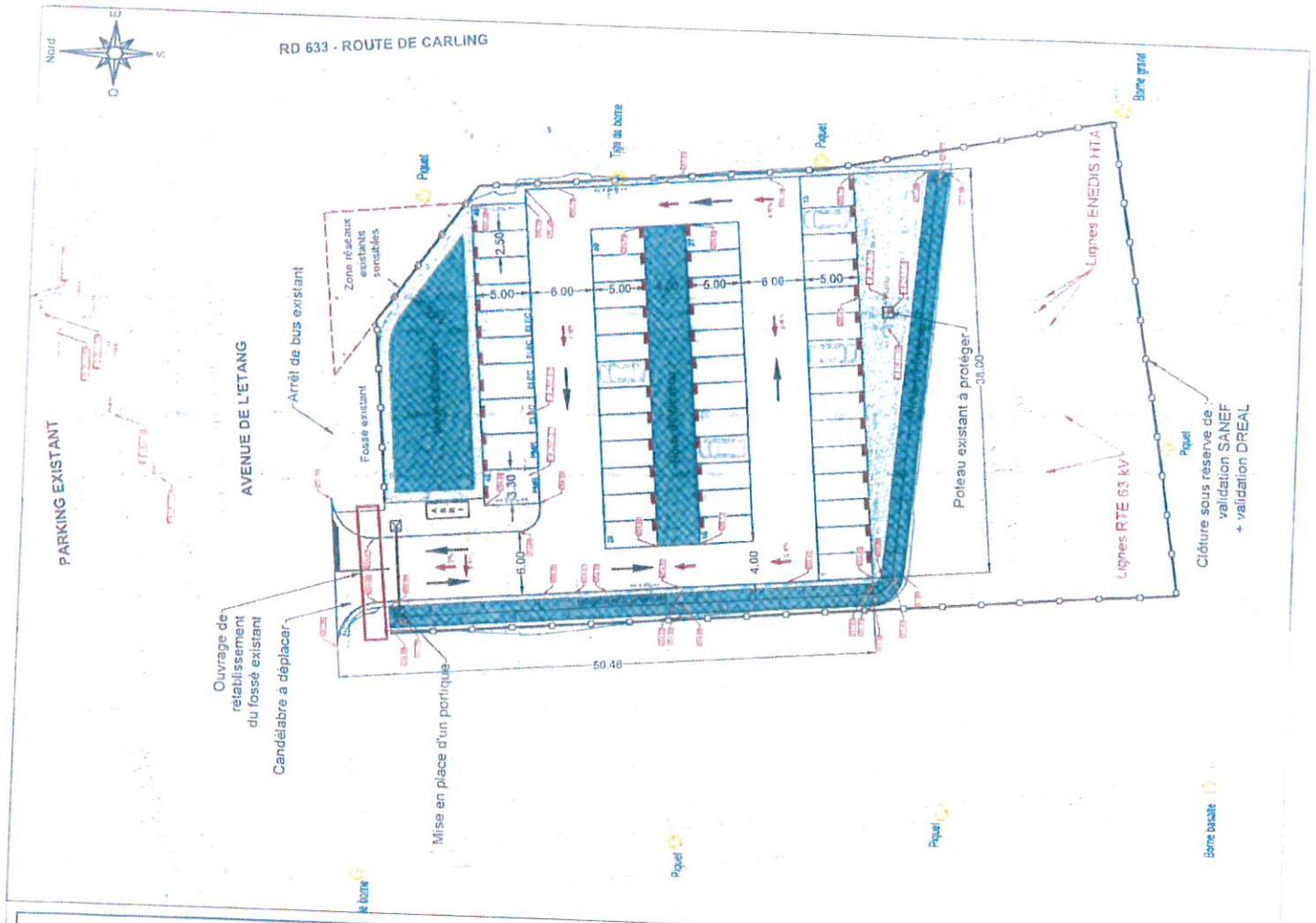
Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques  
et par délégation,



Jean BRABLÉ  
Inspecteur des finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.



Saint-Avoild  
Création d'un parking de covoiturage

AVANT-PROJET

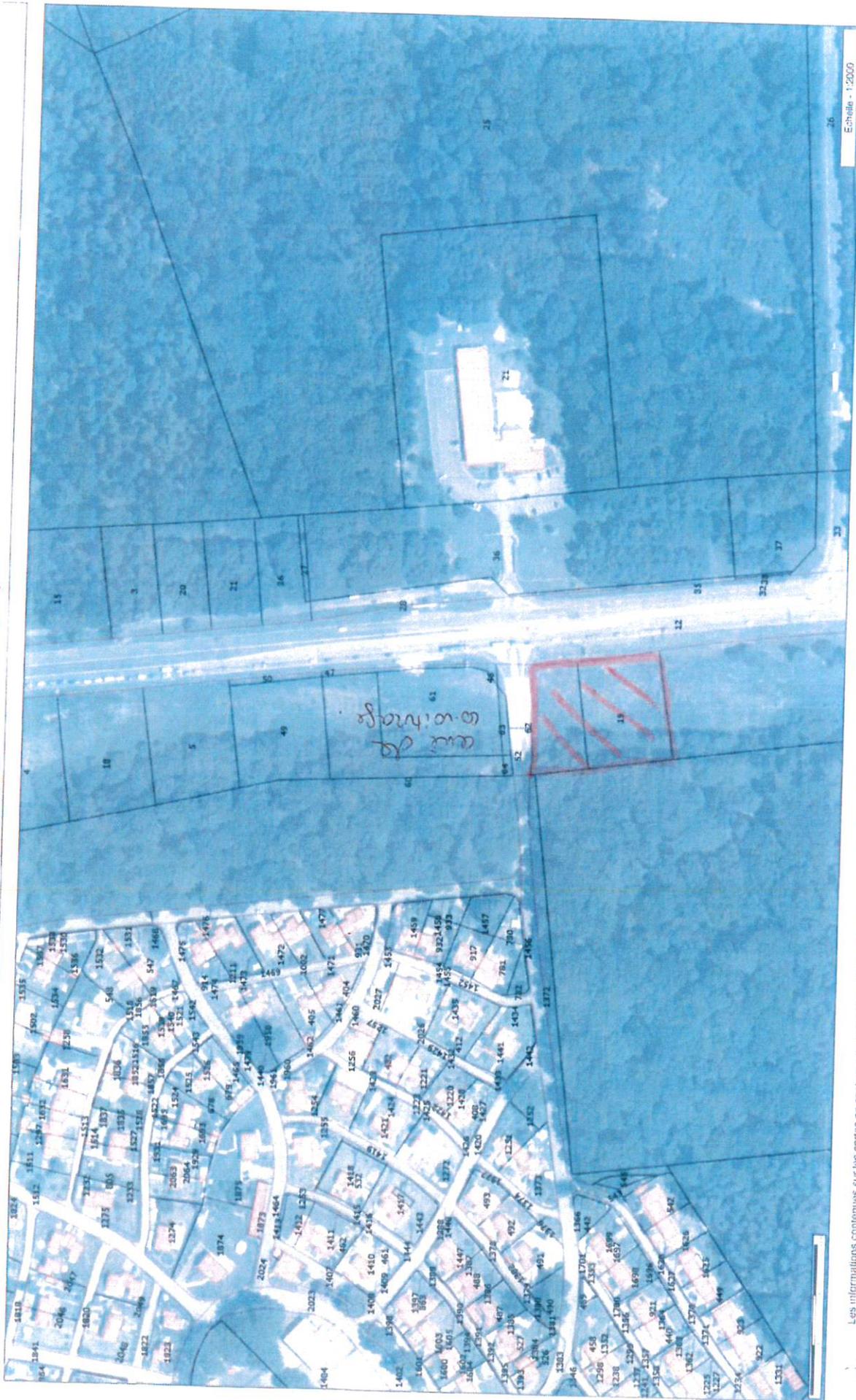
Plan Général des Aménagements

Noms d'usage		11/10/2020	Échelle: 1/1000	Projet: 11111111111111111111	Client: Mairie de Saint-Avoild
Date		11/10/2020	Dessiné par: [Nom]		
Dessiné par		[Nom]	Approuvé par: [Nom]		
Approuvé par		[Nom]	Date de validation: [Date]		

LEGENDE

- Stationnement en enrobés
- Voies de parking en enrobés
- Noues et bassins d'infiltration
- Trottoir en béton désactivé
- Talus et banquettes emherbec
- Zone de réseaux enterrés sensibles (HTA)
- Portique de limitation de gabarit VL
- Borne-roue
- Flèche directionnelle (marquage)
- Pente (sens d'écoulement)

Com. d'aggllo St-Avoid Synergie



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent, en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Terrain vide de se CASAS

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 10 décembre 2020

PT23 DOMAINE : CESSION DE PARCELLES COMMUNALES EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UN PARKING DE CO-VOITURAGE.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

N° d'ordre	Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33		
	Présents	31	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	
	M. René STEINER	X	1		M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA	X			Absent ayant donné procuration à des membres présents M. YILDIRIM à M. STEINER			
	Mmes et MM les Adjoints	X	2		Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X						
1	M. Umit YILDIRIM	X	3		Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X			Absent n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)			
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	4		Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X						
3	M. Gaetan VECCHIO	X	5		M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X						
4	Mme Carine MULLER	X	6		M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X						
5	M. Pascal LAUER	X	7		M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X						
6	Mme Amandine GUERIN	X	8		Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X	9		M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X						
8	Mme Virginie SPIR	X	10		Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	11		Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X						
		X	12		M. Kevin HERBIVO	X									
	TOTAL PRESENTS	9			TOTAL PRESENTS	11		TOTAL PRESENTS	11						
	TOTAL ABSENTS	1			TOTAL ABSENTS	1		TOTAL ABSENTS	0						
Observations :															

**24 DOMAINE : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE IMPASSE DE L'ETRIER.**

Exposé de M. BREM, Conseiller municipal, rapporteur.

Mme Joëlle MASSARD est propriétaire de deux parcelles cadastrées section 38 n° 429 et 274, situées 5 impasse de l'Etrier.

Cette dernière a sollicité l'acquisition d'une emprise foncière communale, attenante à la 429, d'environ 21,50 m<sup>2</sup>, afin de l'entretenir dans la mesure où elle est en friche.

Cette emprise est à détacher de la parcelle d'origine cadastrée :

Ban de Saint-Avold  
Section 38 n° 430 – 1a 73ca

L'emprise en question a été évaluée au prix de 21.25€ le m<sup>2</sup>, soit un prix total d'environ 456,88€, frais d'acte et d'arpentage à la charge de l'acquéreur.

Une proposition à ce prix a été faite à Mme MASSARD, qui l'a accepté.

Aussi, vos commissions foncier/opérations immobilières vous proposent :

- de céder, à Mme Joëlle MASSARD, demeurant 5 impasse de l'Etrier, une emprise d'environ 21,50m<sup>2</sup>, à définir après arpentage, et à détacher de la parcelle d'origine visée ci-dessus ;
- de fixer le prix de cession à 21.25€ le m<sup>2</sup>, conformément à l'estimation domaniale du 19 juin 2020, payable comptant à la signature de l'acte de vente ;
- d'indiquer que tous les frais liés à la vente seront supportés par l'acquéreur ;
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et de le charger, plus généralement de l'exécution de la présente délibération ;

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire

R. STEINER



Département :  
MOSELLE

Commune :  
ST AVOLD

Section : 38  
Feuille : 000 38 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 18/06/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

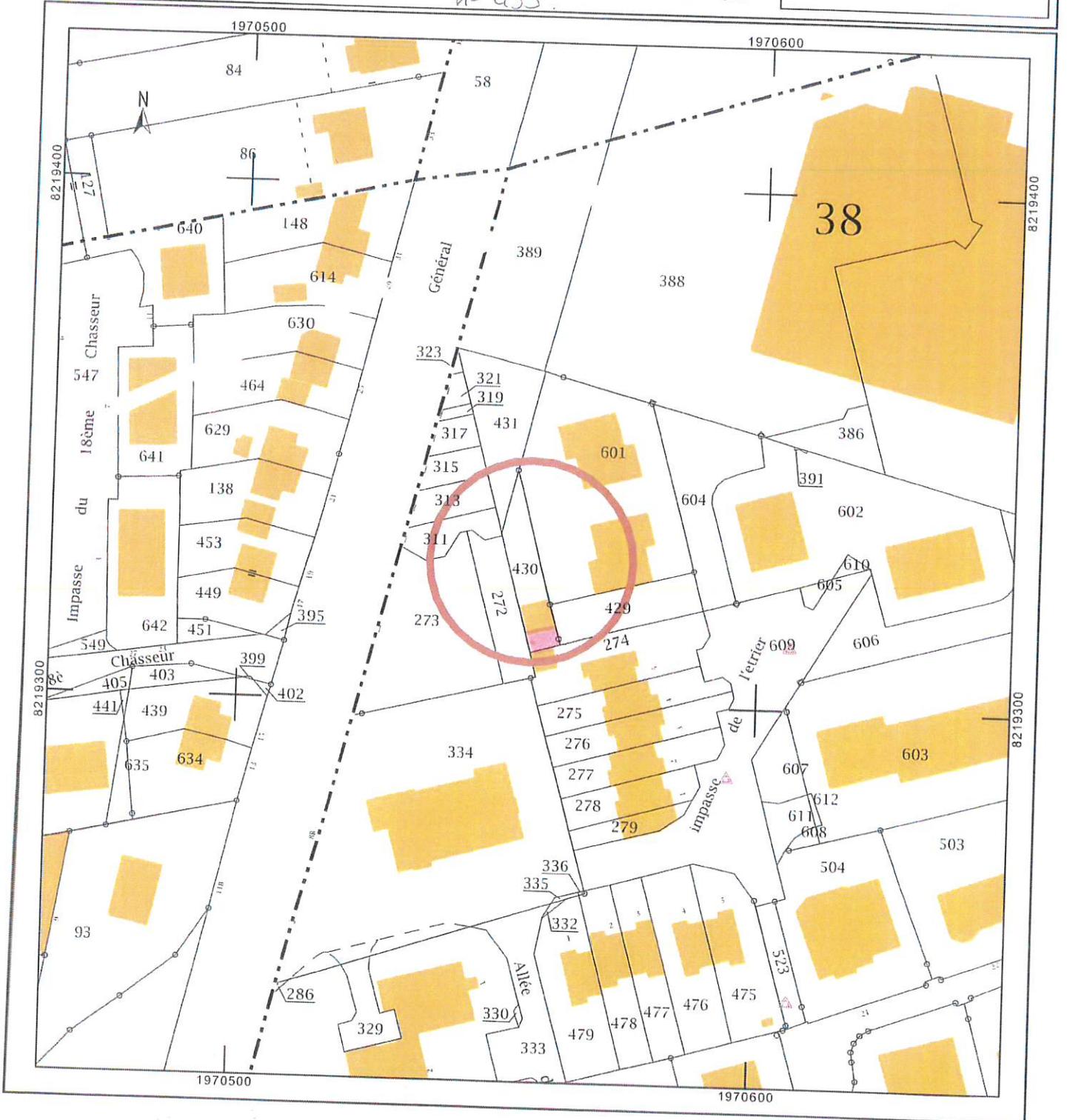
PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
FORBACH  
1, rue Félix Barth 57600  
57600 FORBACH  
tél. 03.87.29.34.70 -fax 03.87.29.34.74  
plgc.moselle@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

*ombrée d'environ 21,50m<sup>2</sup>  
sélectionnée par Mme NASSARD  
à détacher de sa parcelle  
d'origine cadastrée section 38  
n° 430*



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 10 décembre 2020  
PT24 DOMAINE : CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUÉ IMPASSE DE L'ÉTRIER.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

N° 7300-SD  
(mars 2016)**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA MOSELLE

Pôle Gestion publique - Division Domaine

1, RUE FRANCOIS DE CUREL

B.P. 41054

57036 METZ CEDEX 1

Mél ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 19 / 06 / 2020

**POUR NOUS JOINDRE :**

Évaluateur : Jean BRABLÉ

Téléphone : 03 87 52 96 67

Courriel : jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. LIDO : 2020 - 606 V 0462

Le Directeur départemental des finances  
publiques de la Moselle

à

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
36 boulevard de Lorraine  
57501 SAINT AVOLD**AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE****DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAIN NON BÂTI****ADRESSE DU BIEN : IMPASSE DE L'ÉTRIER 57500 SAINT AVOLD****VALEUR VÉNALE : 21,25 €/m<sup>2</sup> (en valeur de terrain d'agrément)****1 - SERVICE CONSULTANT : VILLE DE SAINT AVOLD***Affaire suivie par : Émilie LAUER-MEYER*

<b>2 - Date de consultation</b>	: 18 juin 2020
<b>Date de réception</b>	: 18 juin 2020
<b>Date de visite</b>	: 18 juin 2020
<b>Date de constitution du dossier "en état"</b>	: 18 juin 2020

**3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession d'un terrain à un riverain demandeur

**4 - DESCRIPTION DU BIEN**Référence cadastrale : section 38 pour une emprise d'environ 21,50 m<sup>2</sup> à prélever de la parcelle 430 après arpentage et déclassement éventuel du domaine public communal

Description du bien : emprise plane en nature de friches

**5 - SITUATION JURIDIQUE**

Propriétaire : Ville de SAINT AVOLD

Situation d'occupation : libre de toute occupation

**6 – URBANISME ET RÉSEAUX**

L'emprise est située en zone Uc du Plan Local d'Urbanisme

**7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local des transactions de terrains à bâtir

La valeur vénale du bien est estimée à 21,50 €/m<sup>2</sup> (en valeur de terrain d'agrément, soit 25 % de la valeur pleine de terrain à bâtir)

**8 – DURÉE DE VALIDITÉ**

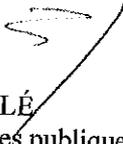
Un an

**9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,

  
Jean BRABLÉ  
Inspecteur des finances publiques

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N°ordre	Présents	30		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		3		
	M. René STEINER		X										X		X	
Mmes et MM les Adjoints																
1	M. Umit YILDIRIM		X	4			X		13	Mme Najia BOUCHENGHA		X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5			X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA		X				
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6			X		15	M. Ismail AJDID		X				
4	Mme Carine MULLER	X		7			X		16	Mme Solène LALLEMENT		X				
5	M. Pascal LAUER	X		8			X		17	M. André WOJCIECHOWSKI		X				
6	Mme Amandine GUERIN	X		9			X		18	Mme Nathalie PILI		X				
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10			X		19	Mme Virginie BORRACCIA		X				
8	Mme Virginie SPIR	X		11			X		20	Mme Edahbia NACIRI		X				
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12			X		21	M. Tristan ATMANIA		X				
									22	Mme Mireille STELMASZYK		X				
									23	M. Mohamed CHAALAL		X				
TOTAL PRESENTS				9	TOTAL PRESENTS				10	TOTAL PRESENTS				11	Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) M.BREM (excusé)	
TOTAL ABSENTS				1	TOTAL ABSENTS				2	TOTAL ABSENTS				0		
Observations : M.BREM a quitté la salle momentanément																

## 25 DOMAINE : CESSIION DU GARAGE COMMUNAL SITUE 5C RUE DE LA CHAPELLE : ANNULATION DE LA DELIBERATION.

Exposé de M. Le Maire, en remplacement de M. YILDIRIM.

Par délibération du 19 septembre 2018, point n° 6, le conseil municipal avait décidé de la cession du garage communal situé 5C rue de la Chapelle à M. Michel DURAND.

Par courrier du 30 novembre 2020, l'intéressé fait savoir qu'il renonce à cette acquisition.

De ce fait, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- D'annuler la délibération du 19 septembre 2018, point n° 6, envoyée au contrôle de légalité le 24 septembre 2018 (acte : 057-215706060-20180919-KJ\_26718\_PT6-DE), réceptionnée en préfecture le 24 septembre 2018 et affichée en mairie le 24 septembre 2018 ;
- D'autoriser le Maire à céder ce bien à tout autre personne qui en ferait la demande.

Décision du Conseil municipal: Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire,  
R. STEINER

Département :  
MOSELLE

Commune :  
ST AVOLD

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
FORBACH  
1, rue Félix Barth 57600  
57600 FORBACH  
tél. 03.87.29.34.70 -fax 03.87.29.34.74  
ptgc.moselle@dgfip.finances.gouv.fr

Section : 33  
Feuille : 000 33 01

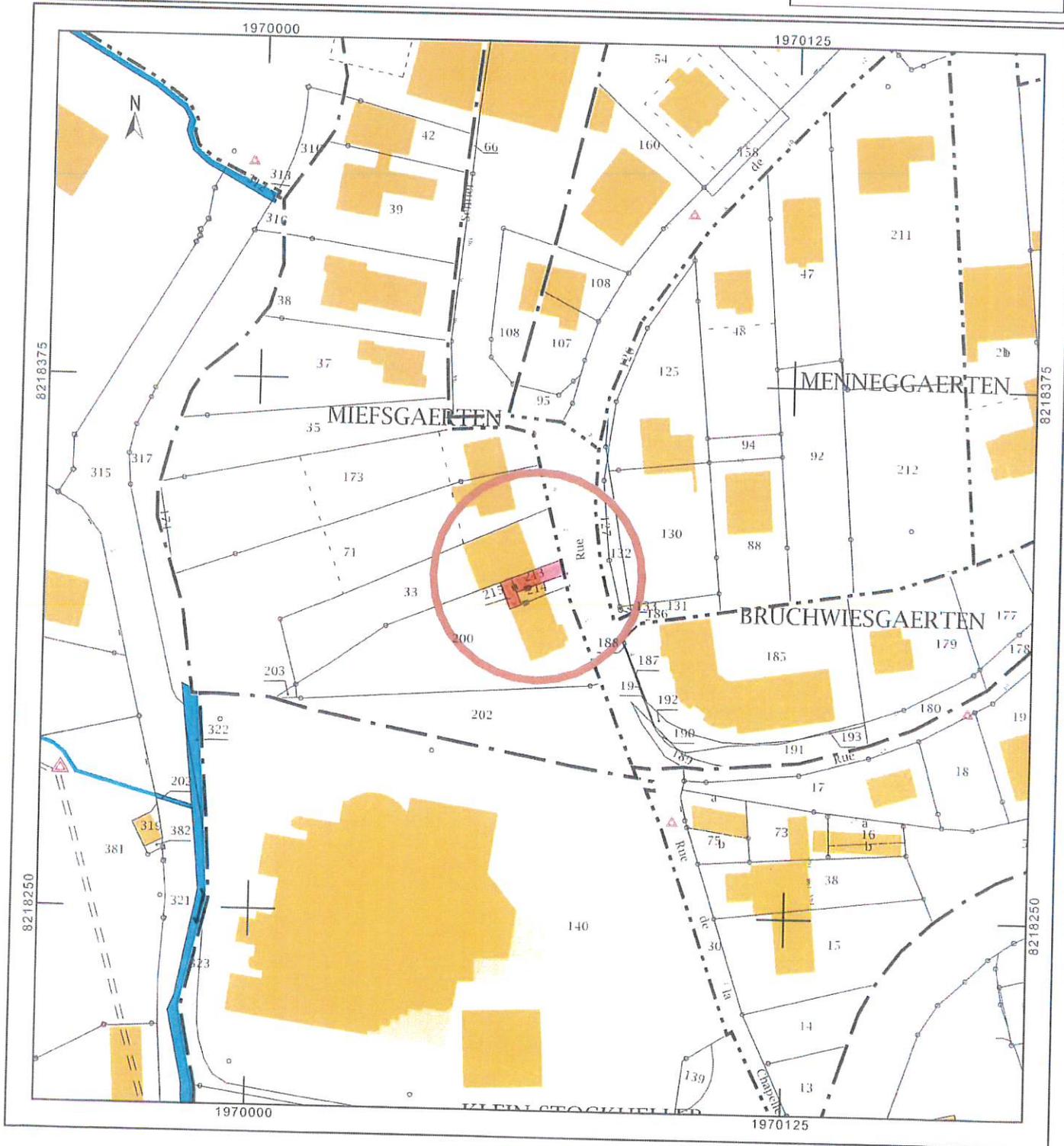
Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 30/11/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 10 décembre 2020  
PT25 DOMAINE : CESSIION DU GARAGE COMMUNAL SITUÉ 5C RUE DE LA CHAPELLE : ANNULLATION DE LA DELIBERATION.  
Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Procès en préfecture le 24/09/2018

Répon en préfecture le 24/09/2018

Affaire n° 24/09/2018

ID : 057-215790060-20180913-2018\_013\_06

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOID  
(MOSELLE)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance ordinaire du 19 septembre 2018

Conseillers élus : 33

en exercice : 33

Présents (19)

M. WOJCIECHOWSKI, Maire.

Mmes et MM les Adjointés (6)

René STEINER  
Sylvie ELSMANN  
Gabrielle BISSIERE  
Christiane THIBERCY  
Mirella STELMASZYK  
Nadine AUDIS  
Gilles YUKOJEVIC  
Véronique BOUL-MAS

Mmes et MM les Conseillers municipaux (13)

Gérard URBATNACHER  
Lothaire GAUDIG  
Josyane JURECH  
Antoine PHELLEGRIN  
Sylvette DIECKM  
Anne LAHER  
Sylvia BOISSENOT  
Pascale HILFENSTEIN  
Estelle SPADACCINI  
Estelle KLUMERICH  
Nathalie PILL

Marilyn SALAMOKOWSKI  
Napoléon WITFARER  
Frédéric SŁOWINSKI  
Sophie HALBWACHS  
Serge HATHINGER  
André KREMER  
Jean-Claude BREM  
Monique IMBAUT  
Michèle THOM-JOUBERT  
Dominique LANG  
Patrick MALICK  
Nathalie PIERROT  
Virginie ODDO

Absents (14)

Absents ayant donné procuration

à des membres présents (9)

M. THIASANI à M le Maire  
Mme PESTER à Mme BERGER  
Mme GOUR-MAS à Mme BOISSENOT  
M. BECKER à M. STEINER  
Mme SALAMONOWSKI à M. THIBERCY  
M. WITFARER à Mme STELMASZYK  
M. SŁOWINSKI à Mme SPADACCINI  
Mme KLUMERICH à M. HILFENSTEIN  
M. BREM à Mme IMBAUT

Absents n'ayant pas donné procuration

à des membres présents (5)

M LANG  
Mme THOM-JOUBERT  
M MALICK  
Mme PIERROT  
Mme ODDO

**6- DOMAINE : CESSION D'UN GARAGE SIS RUE DE LA CHAPELLE A  
M. MICHEL DURAND**

Exposé de Mme BOISSENOT, Conseillère municipale, rapporteur

M. Michel DURAND, agent communal, a sollicité l'acquisition d'un garage accolé situé 5C rue de la Chapelle, occupé actuellement par les services du centre culturel Pierre Messmer.

Le garage n'ayant plus d'utilité pour la commune, une proposition au prix de 7000€, conforme à l'estimation domaniale du 04 avril 2018 a été faite à M. DURAND.

L'acquéreur ayant accepté cette proposition, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- a) De céder un garage communal situé 5C rue de la Chapelle et à détacher de la parcelle d'origine cadastrée :

Ban de Saint-Avoid  
Section 33 n° 201 - 0a 95ca

à M. Michel DURAND, demeurant 45 rue Principale à ALTRIPPE (57660) ;

- b) De fixer le prix de cession à 7000€ (SEPT MILLE) conformément à l'estimation domaniale du 04 avril 2018, payable comptant à la signature de l'acte de vente, frais d'acte et d'arpentage à la charge de l'acquéreur ;

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 19.09.2018

6 DOMAINE : CESSION D'UN GARAGE SIS RUE DE LA CHAPELLE A M. MICHEL DURAND

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 10 décembre 2020

PT25 DOMAINE : CESSION DU GARAGE COMMUNAL SITUÉ 5C RUE DE LA CHAPELLE : ANNULLATION DE LA DELIBERATION.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Préfecture de Moselle  
24000 Sarreguemines  
Reçu en préfecture le 24/09/2018  
Affiché le 21/09/2018  
ID: 00021576000020180000012002018

- e) D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir au plus tard le 30 septembre 2019 et de le charger plus généralement de l'exécution de la présente délibération.

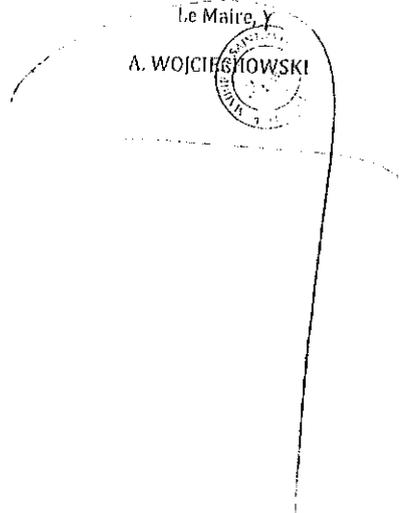
Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

A noter 2 ABTECTIONS (Mme IMBAUT pour elle et son mandant M. BREM)

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 20 septembre 2018

Le Maire, Y  
A. WOJCIECHOWSKI



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 19.09.2018  
6 DOMAINE : CESSION D'UN GARAGE SIS RUE DE LA CHAPELLE A M. MICHEL DU RAND  
Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 10 décembre 2020  
PT25 DOMAINE : CESSION DU GARAGE COMMUNAL SITUÉ 5C RUE DE LA CHAPELLE : ANNULATION DE LA DELIBERATION.  
Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-AVOLD

(Moselle)

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du jeudi 10 décembre 2020

N°ordre	Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33	
	Présents	30	Présent	Absent	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Présent	Absent	Absents	3	
	M. René STEINER	X	X		1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGHA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents M.YILDIRIM à M.STEINER		
	Mmes et MM les Adjoints				2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X				
					3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X				
1	M. Umit YILDIRIM	X	X		4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X				
3	M. Gaetan VECCHIO	X	X		6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PIU	X				
4	Mme Carine MULLER	X	X		7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X				
5	M. Pascal LAUER	X	X		8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X				
6	Mme Amandine GUERIN	X	X		9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X				
7	M. Lothaire GAUDIG	X	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X				
8	Mme Virginie SPIR	X	X		11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X				
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X	X		12	M. Kevin HERBIVO	X							Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) M.BREM (excusé)
TOTAL PRESENTS			9	TOTAL PRESENTS			10	TOTAL PRESENTS			11			
TOTAL ABSENTS			1	TOTAL ABSENTS			2	TOTAL ABSENTS			0			
Observations : M.BREM a quitté la salle momentanément														

## 26. CESSION D'UN GARAGE SIS 5C RUE DE LA CHAPELLE A MME ET M. ALAIN ZIMMER.

Exposé de M. Le Maire, en remplacement de M. YILDIRIM.

Mme et M. Alain ZIMMER, ont sollicité l'acquisition du garage situé 5C rue de la Chapelle dans la mesure où en juillet 2019, ils se sont rendus propriétaires du garage mitoyen situé 5B rue de la Chapelle.

Une proposition au prix de 7000€, conforme à l'estimation domaniale du 26 août 2020, leur a été faite.

Les acquéreurs ayant accepté cette offre, vos commissions foncier/opérations immobilières et des finances vous proposent :

- a) De céder le garage communal, constitué d'une remise à l'arrière, situé 5C rue de la Chapelle cadastré :

Ban de Saint-Avold  
Section 33 n° 213 – 0a 42ca (garage)  
Section 33 n° 215 – 0a 19ca (remise)

à M. et Mme Alain ZIMMER demeurant 5 rue de la Chapelle à Saint-Avold ;

- b) De fixer le prix de cession à 7000€ (SEPT MILLE) conformément à l'estimation domaniale du 26 août 2020, payable comptant à la signature de l'acte de vente, frais d'acte et d'arpentage à la charge de l'acquéreur ;

- c) D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir au plus tard le 31 décembre 2021 et de le charger plus généralement de l'exécution de la présente délibération.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 14 décembre 2020

Le Maire,  
R. STEINER



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 10 décembre 2020

PT26 DOMAINE : CESSION D'UN GARAGE SIS 5C RUE DE LA CHAPELLE A MME ET M ALAIN ZIMMER.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Département :  
MOSELLE

Commune :  
ST AVOLD

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :  
FORBACH  
1, rue Félix Barth 57600  
57600 FORBACH  
tél. 03.87.29.34.70 -fax 03.87.29.34.74  
ptgc.moselle@dgfip.finances.gouv.fr

Section : 33  
Feuille : 000 33 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/1250

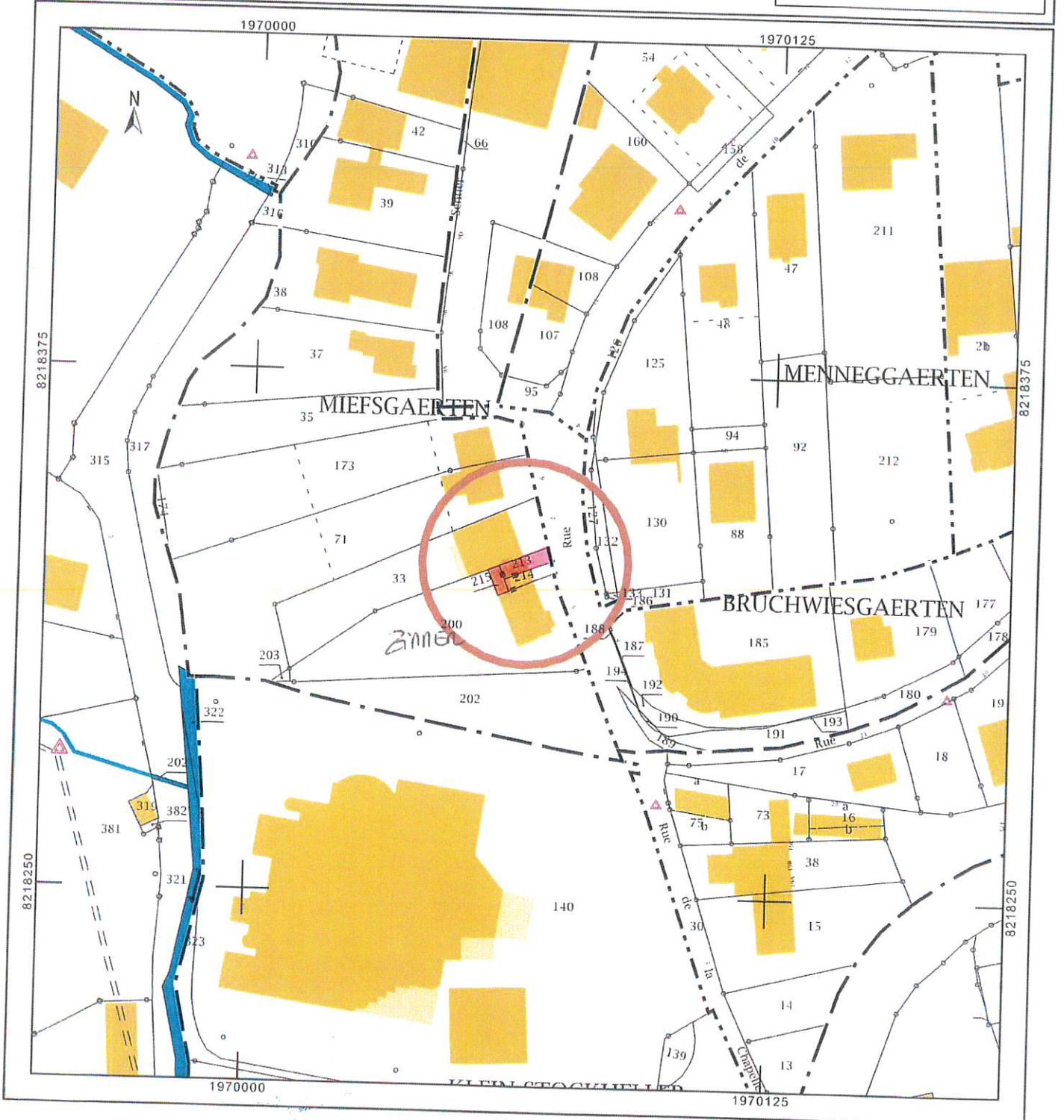
Date d'édition : 25/11/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

*parcels cédés à  
M. et Mme ZIMMER*

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 10 décembre 2020

PT26 DOMAINE : CESSION D'UN GARAGE SIS 5C RUE DE LA CHAPELLE A MME ET M ALAIN ZIMMER.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

7300 - SD

**MINISTÈRE  
DE L'ACTION  
ET DES COMPTES  
PUBLICS***Liberté  
Égalité  
Fraternité***Direction générale  
des Finances publiques**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
MOSELLE  
1 RUE FRANÇOIS DE CUREL  
B.P. 41054  
57036 METZ CEDEX

Pôle d'évaluation domaniale  
Téléphone : 03 87 52 96 67  
Mél. : [ddfip57.pole-  
evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip57.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

MONSIEUR LE MAIRE  
MAIRIE DE ET À  
57500 SAINT AVOLD

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Jean BRABLÉ  
Téléphone : 03 87 52 96 67  
courriel : [jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:jean.brable@dgfip.finances.gouv.fr)  
Réf Lido : 2020 - 606 V 0693

METZ, le 26/08/2020

**AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE****Désignation du bien : un garage individuel, terrain intégré****Adresse du bien : 5c rue de la Chapelle 57500 SAINT AVOLD****Valeur vénale : 7 000 €**

*Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.*

**1 – SERVICE CONSULTANT**

Ville de SAINT AVOLD

affaire suivie par : Émilie LAUER-MEYER, Responsable service foncier

**2 – DATE**

de consultation : 26 août 2020

de réception : 26 août 2020

de visite : antérieure

de dossier en état : 26 août 2020

**3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ**

Cession d'un garage individuel à un riverain demandeur

**4 - DESCRIPTION DU BIEN**

Référence cadastrale : section 33 parcelle 213 d'une contenance de 42 m<sup>2</sup>

Description du bien : un garage accolé à un deuxième garage, structure agglomérée, toiture tuiles sur charpente bois, état général satisfaisant

**5 - SITUATION JURIDIQUE**

Propriétaire : Ville de SAINT AVOLD

Situation d'occupation : libre de toute occupation

**6 - URBANISME - RESEAUX**

La commune de SAINT AVOLD dispose d'un Plan Local d'Urbanisme

Le bien immobilier est situé en zone Uc

**7 - DATE DE RÉFÉRENCE**

sans objet

**8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**

La valeur vénale est déterminée par la méthode de comparaison avec le marché immobilier local des transactions de garages individuels

La valeur vénale du bien négociée à 7 000 € n'appelle pas d'observation

Cession possible après déclassement éventuel du domaine public communal

**9 - DURÉE DE VALIDITÉ**

Un an

**10 - OBSERVATIONS PARTICULIÈRES**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme ou au plomb.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques  
et par délégation,

  
Jean BRABLÉ  
Inspecteur des finances publiques

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33				
N° d'ordre	Présents	30		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		3		
	M. René STEINER		X										X		X	
	Mmes et MM les Adjoints											Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée) M. BREM (excusé)				
1	M. Umit YILDIRIM	X		X		4	X		13	Mme Najia BOUCHENGHA	X					
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		X		5	X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X					
3	M. Gaetan VECCHIO	X		X		6	X		15	M. Ismail AJDID	X					
4	Mme Carine MULLER	X		X		7	X		16	Mme Solène LALLEMENT	X					
5	M. Pascal LAUER	X		X		8	X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X					
6	Mme Amandine GUERIN	X		X		9	X		18	Mme Nathalie PILI	X					
7	M. Lothaire GAUDIG	X		X		10	X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X					
8	Mme Virginie SPIR	X		X		11	X		20	Mme Edahbia NACIRI	X					
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		X		12	X		21	M. Tristan ATMANIA	X					
	TOTAL PRESENTS	9							22	Mme Mireille STELMASZYK	X					
	TOTAL ABSENTS	1							23	M. Mohamed CHAALAL	X					
										TOTAL PRESENTS	11					
										TOTAL ABSENTS	0					
Observations : M.BREM a quitté la salle momentanément																

## 27 FACTURATION DES INTERVENTIONS SUITE A SINISTRES.

Exposé de M. Pascal LAUER, Adjoint, rapporteur.

La ville est amenée à établir des factures concernant la remise en état du mobilier urbain ou autre matériel détérioré lors de sinistres de la circulation.

Il est ainsi proposé de facturer, en plus du matériel détérioré, le coût de la main d'œuvre des agents municipaux qui effectuent les travaux de réparation, sur la base du taux horaire moyen de 23,45 € (comprenant la dépose et la pose du matériel endommagé et son évacuation ainsi que la mise en sécurité du chantier), plus le déplacement du véhicule de service, le tout calculé sur la base forfaitaire d'un montant de 350,00 € HT.

Le Conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire :

- à recouvrer auprès des tiers responsables de sinistres, le montant du préjudice subi par la ville ;
- à facturer, en plus du matériel détérioré, le coût de la main d'œuvre des agents municipaux qui effectuent les travaux de réparation, sur la base du taux horaire moyen de 23,45 € (comprenant la dépose et la pose du matériel endommagé et son évacuation ainsi que la mise en sécurité du chantier), plus le déplacement du véhicule de service, le tout calculé sur la base forfaitaire d'un montant de 350,00 € HT.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 14 décembre 2020  
Le Maire,



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 10 décembre 2020  
PT27 FACTURATION DES INTERVENTIONS SUITE A SINISTRES.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N°ordre	Présents	31		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		2	
		M. René STEINER	X		1	M. Jean-Claude BREM	X	13	Mme Najia BOUCHENGA	X			Absent ayant donné procuration à des membres présents M.YILDIRIM à M.STEINER		
				2	Mme BECKER BARDELMANN	X	14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X						
	Mmes et MM les Adjoints			3	Mme Hermine MALAMANE	X	15	M. Ismail AJDID	X						
1	M. Umüt YILDIRIM	X	X	4	Mme Genev. MATHE-HERMAL	X	16	Mme Solène LALLEMENT	X						
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5	M. Antoine PELLEGRINI	X	17	M. André WOJCIECHOWSKI	X						
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6	M. Alain LETULLIER	X	18	Mme Nathalie PILI	X						
4	Mme Carline MULLER	X		7	M. Serge HAYDINGER	X	19	Mme Virginie BORRACCIA	X						
5	M. Pascal LAUER	X		8	Mme Monique BETTINGER	X	20	Mme Edahbia NACIRI	X						
6	Mme Amandine GUERIN	X		9	M. Olivier MOUTON	X	21	M. Tristan ATMANIA	X						
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10	Mme Christine KLEIN MORAWSKI	X	22	Mme Mireille STELMASZYK	X						
8	Mme Virginie SPIR	X		11	Mme Sarah BACH	X	23	M. Mohamed CHAALAL	X						
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12	M. Kevin HERBIVO	X									
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		11		Absents n'ayant pas donné procuration à des membres présents (excusés ou non excusés) Mme BACH (excusée)			
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		0					
Observations :															

**PS1 ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Exposé de M. LAUER, Adjoint, rapporteur.

Par courrier en date du 4 décembre dernier la Trésorerie Principale de Saint-Avold propose la mise en créances irrécouvrables des créances admises en non-valeur et des créances éteintes relevées dans l'état n°1 ci-annexé pour un montant total de 17 596,86 € pour le Budget principal.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- DE la mise en créances irrécouvrables les créances admises en non-valeur pour un montant de 6 259,28 € et les créances éteintes pour un montant de 11 337,58 € relevées dans l'état n°1 pour un montant total de 17 596,86 € pour le Budget principal.

DIT que les créances admises en non-valeur seront imputées au budget 2020 sur le compte 65/01/6541 qui présente les disponibilités suffisantes,  
que les créances éteintes seront imputées au budget 2020 sur le compte 65/01/6542 qui présente les disponibilités suffisantes

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité.

A noter 1 vote CONTRE : Mme BORRACCIA.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 15 décembre 2020

Le Maire,



EXERCICE	DESIGNATION DES RECETTES	NOM DES DEBITEURS	MONTANT	MOTIF DE L'IRRECOURVABILITE
2018	BUDGET PRINCIPAL	Créances admises en non-valeur		
		ARCHES Monique	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		Association Vivre bien	160,00	Combinaison infructueuse d'actes
		Association culturelle	151,00	Combinaison infructueuse d'actes
		BAHLOUFI Kheira	53,00	Combinaison infructueuse d'actes
		BAHLOUFI Farid	22,40	Combinaison infructueuse d'actes
		BELABES M Hamed	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		BLANC DA SILVA Christ	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		DI CAMILLO Carole	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		FEREY Patrick	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		GENC Tarik	16,60	Combinaison infructueuse d'actes
		GORGOL IRENE ROSAIRE	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		HELVACI Mehmet	50,00	Combinaison infructueuse d'actes
		HOFFMANN Julien	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		INTENSE ALTO	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		LAROUSSE Ibrahim	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		MARCHE AUX FLEURS	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		MAYER JENNIFER	30,5	RAR inférieur seuil poursuite
		MEZOPOTAMI	163,86	Combinaison infructueuse d'actes
		MOULINERIS Yann	22,90	Combinaison infructueuse d'actes
		NICASTRO Sophie	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		NOTAIRE HARTENSTEIN B	161,52	Combinaison infructueuse d'actes
		QUEVA Franck	63,72	Combinaison infructueuse d'actes
		RITTMANN Patrice	83,34	Combinaison infructueuse d'actes
		SADLER Olivier	198,90	Combinaison infructueuse d'actes
		SAFIR Mohamed	20,00	RAR inférieur seuil poursuite
		SEVRIN Barbara	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		SMOROWINSKI Adrien	101,02	Combinaison infructueuse d'actes
		AKPINAR Fatih	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		ANTONY Frederic	69,45	Combinaison infructueuse d'actes
		BALSANO Marie Louise	14,83	RAR inférieur seuil poursuite
		BARBIROU Rania	14,83	RAR inférieur seuil poursuite
		BERTHIER Damien	22,56	RAR inférieur seuil poursuite
		BILGIN Orhan	28,83	RAR inférieur seuil poursuite
		BOSO Valerie	128,82	Combinaison infructueuse d'actes
		BOUARAARA Bachir	66,70	Combinaison infructueuse d'actes
		BOUCHER Coralie	73,71	Combinaison infructueuse d'actes
		CASANOVA Arnaud	36,89	Combinaison infructueuse d'actes
		CHIN Noemie	18,71	RAR inférieur seuil poursuite
		CORINTO Lujig	60,81	Combinaison infructueuse d'actes
			28,84	RAR inférieur seuil poursuite
2019				

EXERCICE	DESIGNATION DES RECETTES	NOM DES DEBITEURS	MONTANT	MOTIF DE L'IRRECOUVRABILITE
		DA SILVA MILHERO Mon	78,34	décédé
		DECOUPIGNY Sylvie	10,00	RAR inférieur seuil poursuite
		DIGNOIRE Gregory	18,84	RAR inférieur seuil poursuite
		EGLOLF Matthieu	46,23	Combinaison infructueuse d'actes
		ENDRES Jessica	277,59	Combinaison infructueuse d'actes
		FEREY Patrick	15,60	RAR inférieur seuil poursuite
		FOIX Muriel	19,70	RAR inférieur seuil poursuite
		FORTIER Murielle	120,82	Combinaison infructueuse d'actes
		GROSSE Philippe	4,78	RAR inférieur seuil poursuite
		GULDU Rasin	123,00	Combinaison infructueuse d'actes
		HORNECKER Frédéric	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		JACOT Florian	272,49	Combinaison infructueuse d'actes
		JAKUBOWSKI Marie	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		LOTZ Sandrine	29,42	RAR inférieur seuil poursuite
		JUSKOWIAK Marjorie	615,22	Combinaison infructueuse d'actes
		KACZINSKI Celine	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		KOPP Laetitia	106,72	Combinaison infructueuse d'actes
		KRASNIQ Djelana	23,68	Combinaison infructueuse d'actes
		KREUZER Alicia	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		KRIAT Aziz	82,48	Combinaison infructueuse d'actes
		LANGARD Andree	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		LE Thi Tot	26,46	RAR inférieur seuil poursuite
		LEROUX Veronique	10,37	RAR inférieur seuil poursuite
		LENGLET Roland	12,57	RAR inférieur seuil poursuite
		LODDO Antoine	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		MARICIC Bogdan	331,58	Combinaison infructueuse d'actes
		MULLER Vincent	173,28	Combinaison infructueuse d'actes
		NEFESSI Ines	15,60	RAR inférieur seuil poursuite
		NEFZI Mouna	81,15	Combinaison infructueuse d'actes
		OGER Mickael	25,20	RAR inférieur seuil poursuite
		PAPA Enrico Successio	153,54	décédé
		PERIER Davy	7,50	RAR inférieur seuil poursuite
		PERIER Mireille	56,86	Combinaison infructueuse d'actes
		RADOJEWSKI Patricia	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		ROSE Robert	15,00	RAR inférieur seuil poursuite
		SARHAN Mohamed	19,50	RAR inférieur seuil poursuite
		SCHMITT Monique Succes	38,34	décédé
		SOCIETE NEW LIFE	28,69	RAR inférieur seuil poursuite
		TAISSI Hanane	29,96	RAR inférieur seuil poursuite
		TESTAU Christophe	44,83	Combinaison infructueuse d'actes
		THEOPHILE Coralie	58,75	Combinaison infructueuse d'actes
		THIEL Andre	19,28	décédé
		TOGNONI Victor Succes	10,71	décédé
		ULAS Burhan	62,43	Combinaison infructueuse d'actes

EXERCICE	DESIGNATION DES RECETTES	NOM DES DEBITEURS	MONTANT	MOTIF DE L'IRRECOUVRABILITE	
2018		URLACHER Sylvie	16,70	RAR inférieur seuil poursuite	
		WEBER Raphael	123,00	Combinaison infructueuse d'actes	
		WOOB Virginie	31,92	Combinaison infructueuse d'actes	
		YATOU Chantal	6,41	RAR inférieur seuil poursuite	
		<b>Total des créances en non-valeur</b>	<b>6259,28</b>		
		<b>Créances éteintes</b>			
		PIERRE Fanny	160,00	Surendettement et effacement de dette	
		WATERSHOP	832,47	Cloture RJ-LJ	
		FELLINGER Priscilla	136,94	Surendettement et effacement de dette	
		GRAVEN Cedric	91,18	Surendettement et effacement de dette	
		HELL STEPHANIE Henry	536,53	Surendettement et effacement de dette	
		KLEIN Roland	176,23	Surendettement et effacement de dette	
		LOTH Marie	508,08	Surendettement et effacement de dette	
		MULLER Jerome	1068,21	Surendettement et effacement de dette	
RINOLDO Jean Francois	791,03	Surendettement et effacement de dette			
ROUTIER Valerie	422,70	Surendettement et effacement de dette			
SARL BOULANGERIE PATI	6436,79	Cloture RJ-LJ			
SCHROETER Anne Marie	177,42	Surendettement et effacement de dette			
<b>Total des créances éteintes</b>	<b>11337,58</b>				
<b>TOTAL DES CREANCES IRRECOUVRABLES</b>			<b>17 596,86</b>		

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

Pascal Lauer

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAINT-AVOLD  
(Moselle)  
EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du jeudi 10 décembre 2020

Conseillers élus		33		Mmes et MM les Conseillers municipaux						Conseillers en exercice		33			
N°ordre	Présents	31		Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	ordre	Présent	Absent	Absents		2	
	M. René STEINER	X		1			X		13	Mme Najla BOUCHENGHA	X		Absent ayant donné procuration à des membres présents M.YILDIRIM à M.STEINER		
				2			X		14	Mme Sophie ANNECCA-BECKA	X				
	Mmes et MM les Adjointes			3			X		15	M. Ismail AJDID	X				
1	M. Umüt YILDIRIM		X	4			X		16	Mme Solène LALLEMENT	X				
2	Mme Raymonde SCHWEITZER	X		5			X		17	M. André WOJCIECHOWSKI	X				
3	M. Gaetan VECCHIO	X		6			X		18	Mme Nathalie PILI	X				
4	Mme Carline MULLER	X		7			X		19	Mme Virginie BORRACCIA	X				
5	M. Pascal LAUER	X		8			X		20	Mme Edahbia NACIRI	X				
6	Mme Amandine GUERIN	X		9			X		21	M. Tristan ATMANIA	X				
7	M. Lothaire GAUDIG	X		10			X		22	Mme Mireille STELMASZYK	X				
8	Mme Virginie SPIR	X		11			X		23	M. Mohamed CHAALAL	X				
9	M. Pascal HELFENSTEIN	X		12			X								
TOTAL PRESENTS		9		TOTAL PRESENTS		11		TOTAL PRESENTS		11					
TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		1		TOTAL ABSENTS		0					
Observations :															

**PS2 CREATION DE POSTE : DIRECTEUR DES RESSOURCES ET SERVICE A LA POPULATION**

Exposé de Mme GUERIN, Adjointe, rapporteur.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 8 décembre 2020 à cette création de poste, et au nouvel organigramme général de la collectivité,

Le Maire propose à l'assemblée.:

La création d'un emploi de Directeur des ressources et services à la population à temps complet.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire titulaire ou contractuel de catégorie A de la filière administrative.

Les crédits seront inscrits au budget 2021.

Discussion

M.WOJCIECHOWSKI constate de nombreuses créations de postes et sollicite l'obtention d'un organigramme avec une vue sur les différents postes et grades des agents de la collectivité. Il souhaite également savoir si tous ces postes sont ouverts à la candidature et si les grades demandés sont bien en adéquation avec le poste créé. En attendant des éclaircissements, il précise qu'il votera CONTRE ce projet.

M. le Maire répond par l'affirmative à toutes les questions posées par M. WOJCIECHOWSKI. Il précise que l'organigramme a été présenté en comité technique et souligne que celui-ci lui sera communiqué sans problème. Il explique d'ores et déjà et en toute transparence, qu'il est prévu de recentrer l'organisation des services sur 3 directions.

M. ATMANIA remarque qu'aucun projet présenté aujourd'hui n'est consacré à la personne ici présente dénommée « directeur général des services ». Il souhaite notamment savoir, en toute transparence, quel est son statut actuel, si ce statut est conforme aux règles et réglementations applicables en la matière, et pour finir, comment s'est déroulé le recrutement.

M. le Maire informe que l'actuel directeur général des services, ici présent, est contractuel, son contrat prenant fin le 31 décembre de cette année. Il explique qu'il ne pourra malheureusement pas continuer ses fonctions à ce poste suite à une erreur dans le processus de son recrutement.

Il informe qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, Mme KEMPENICH assurera l'intérim à 50 %.

M. ATMANIA acquiesce et attend début janvier pour voir l'évolution de cette situation. Il espère toutefois que le futur recrutement se fera dans les règles et en toute transparence.

Selon M. ATMANIA, Mme KEMPENICH se trouvera au mois de janvier dans une situation de cumul d'emploi.

M. le Maire répond par la négative et souligne qu'elle n'assurera que l'intérim. Il précise à ce propos qu'elle s'est réorganisée et a monté son service en compétence pour assurer au mieux cet intérim.

Il indique par ailleurs avoir demandé à ses services quel était le budget consacré à la formation pour l'année 2020. Il précise que ses services l'ont informé que le budget formation avait servi presque en totalité à payer le départ d'un employé municipal et que par conséquent, il fallait attendre le vote du prochain budget.

M. ATMANIA partage tout à fait l'avis de M. le Maire en ce qui concerne la formation et la montée en compétence.

M. le Maire explique que les différentes erreurs viennent justement d'un manque de compétence.

M. ATMANIA reconnaît que l'erreur puisse avoir été commise par les services, il estime en revanche qu'un tel poste nécessite un niveau de compétences élevé dont le recrutement méritait que M. le Maire lui-même s'y attèle afin d'être certain que la procédure soit légale et réglementaire.

M. Le Maire indique qu'il s'en ait largement préoccupé, sa seule erreur étant d'avoir fait confiance à un moment donné.

Décision du Conseil municipal : Adoptée à la majorité. A noter : 4 Votes contre : Mme PILI, Mme BORRACCIA M. WOJCIECHOWSKI et M. ATMANIA et 1 abstention : Mme STELMASZYK.

Pour extrait conforme  
Saint-Avold, le 21 juillet 2021  
Le Maire,



R. STEINER